

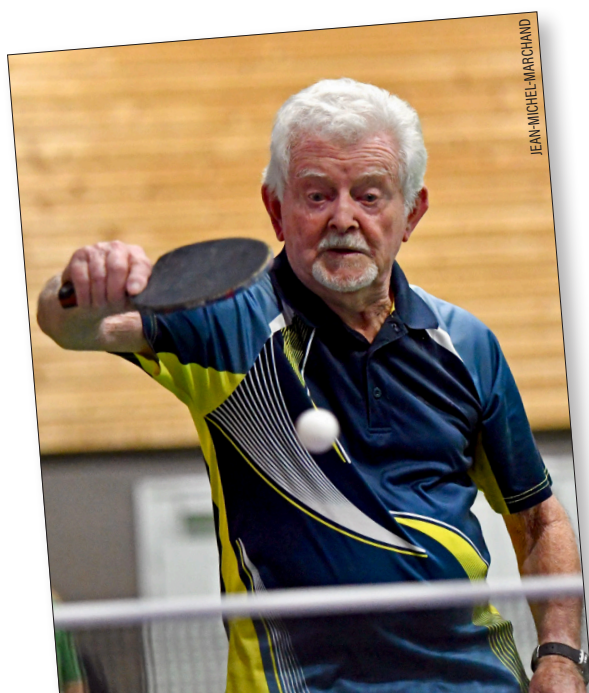
Du 28 septembre au 4 octobre 2026 - N° 5039

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (98^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



JEAN-MICHEL MARCHAND

Le portrait du Journal du Palais

95 ans... bon pied, bon œil

Ancien instituteur et directeur d'école, pionnier du tennis de table, correspondant de presse... Claude Signolet est une figure incontournable de Varzy. Le temps semble n'avoir aucune prise sur cet inlassable nonagénaire dont la vitalité se conjugue au quotidien entre activités cérébrales et sportives. *Page 24*

Komex, le pari sportif de l'indépendance

Komex, comme « comité exécutif » ? Le clin d'œil est assumé. À Dijon, l'ancienne salle de fitness Gigafit change d'enseigne et surtout de modèle. *Page 4*

Keolis prend possession de son dépôt

Le délégataire de service public a investi 5,5 M€ dans de nouvelles infrastructures qu'il a construites au profit de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. *Page 10*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 20

Osmose ouvre ses portes



Le bâtiment de 7.800 m², est destiné à regrouper 400 agents des services centraux du conseil départemental de la Côte-d'Or,

actuellement dispersés sur plusieurs sites. « *Laboratoire d'innovation de l'action publique* », selon la formule du président

de l'exécutif départemental, le lieu ambitionne de créer de la transversalité dans le travail. Un atout pour capter et fidéliser les

nouvelles générations au service du service public départemental.

Page 3

Dijon métropole investit 8 M€ dans Agronov 2

Il y a dix ans, la collectivité investissait 10 M€ pour créer l'hôtel d'entreprises Agronov et la Maison de l'Agriculture sur les terrains délaissés par l'Inrae. La semaine dernière, jeudi 17 septembre, le président de Dijon métropole, François Rebsamen, a symboliquement lancé la seconde phase d'aménagement du

pôle. Cette nouvelle étape s'appuie sur une enveloppe de 8 M€ TTC portée par la métropole et bénéficie d'un subventionnement de 1,5 M€ accordé par la région Bourgogne Franche-Comté au titre du contrat « Territoires en action ».

Page 8

La Cour d'appel de Besançon a son nouveau procureur général. *Page 13*

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 5039 - 2€



Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

1 PLACE DE
SPECTACLE

PARKING
VIP

PASS
VIP

ACCUEIL
PERSONNALISÉ

COCKTAIL
DINATOIRE

ACCOMPAGNEMENT
EN SALLE

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES



contact@zenith-dijon.fr
03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon
Tram T2 arrêt Zenith

ZENITH-DIJON.FR



La Gen Z et le management



Le contrôle technique



Les fraudes en ligne en BFC



baromètre

La Gen Z désire manager, plus encore que ses aînés

Selon une étude de JobTeaser, 62 % de la Gen Z souhaite devenir manager, contre 41 % de l'ensemble des actifs. 84 % en ont une image positive, soit le taux le plus élevé de toutes les générations interrogées, un résultat à rebours des stéréotypes véhiculés par le « conscious unbossing », qui voudrait que les jeunes refusent délibérément le management.

L'étude ne dessine pas un rejet du management, mais une transformation de ses fondements. La Gen Z reste attachée à la figure du manager, à condition qu'elle soit incarnée : utilité concrète, reconnaissance effective, capacité réelle à faire progresser.

Près d'un véhicule sur cinq échoue au contrôle technique

Selon, une étude de Winparts, en 2025, l'âge moyen des véhicules présentés au contrôle technique a atteint 13,3 ans, contre 11,8 ans en 2016. 60,85 % des véhicules ont désormais plus de dix ans, contre 53,9 % en 2016, quand seuls 4,45 % en ont quatre ou moins. L'âge moyen des véhicules envoyés à la casse atteint désormais 20 ans. Sous l'effet de la hausse du prix du neuf, l'automobiliste ne renouvelle plus par anticipation : il garde sa voiture jusqu'au bout. Conséquence : en 2025, 19,3 % des contrôles techniques ont débouché sur une contre-visite obligatoire. Et l'âge pèse plus que tout le reste : 24,09 % des voitures de plus de dix ans sont non conformes, contre 4,63 % pour celles de quatre ans ou moins.

Escroquerie en ligne : la BFC peut touchée

Avec 16.840 incidents de fraude en ligne enregistrés en 2025, soit 6 incidents pour 1.000 habitants, la BFC est l'une des régions les moins touchées de France, avec un score de risque de 5,5/10. Selon BrokerChooser, la région présente toutefois un contraste marqué entre ses performances récentes et son évolution à plus long terme. Entre 2024 et 2025, le nombre d'incidents a augmenté de 12,4 %, soit la plus forte progression enregistrée parmi les régions métropolitaines. Malgré cette hausse, la BFC conserve une place dans le top 5 grâce notamment à son évolution sur le long terme. Depuis 2016, les incidents y progressent en moyenne de 8 % par an, soit l'une des évolutions les plus faibles du classement.

Avec plus de 5,3 millions de véhicules d'occasion vendus chaque année en France, pour un marché estimé à 100 Md€, la vente automobile entre particuliers constitue un marché considérable que Mathieu Pottier souhaite simplifier et sécuriser.



Mathieu Pottier sécurise la vente des véhicules de PAP

Dijon Estimer le bon prix, publier l'annonce, répondre aux appels, filtrer les acheteurs, organiser les rendez-vous, négocier : la vente directe entre particuliers demande du temps et de la vigilance, tant pour les vendeurs que pour les acheteurs. En Côte-d'Or, Mathieu Pottier, agent du réseau CapCar, accompagne les propriétaires qui souhaitent vendre leur véhicule sans avoir à gérer directement les acheteurs : « On gère tout ce qui est pénible, tout ce qui est chronophage, tout ce qui comporte un risque. Parce que vendre sa voiture en tant que particulier, c'est toujours un peu compliqué avec toutes les demandes farfelues, les risques, les arnaques... Et puis, quand on va dans un garage pour faire reprendre sa voiture, on est souvent assassiné par des offres de reprise un peu ridicules. C'est pour ça que je donne aussi au vendeur la fourchette de prix idéale

pour une vente dans le bon délai. »

Tout commence au domicile du vendeur. Mathieu Pottier, passionné d'automobiles, débarque pour une visite du véhicule : « L'inspection dure entre 1 h 30 et 2 h. On fait 200 points de contrôle visuel, intérieur, extérieur, carrosserie et essai routier... Le moindre petit défaut extérieur est pris en photo et après détaillé en annonce. » Le véhicule est ensuite proposé sur plus de 20 plateformes d'annonces, dont les principaux sites spécialisés, alors que le vendeur conserve l'usage de son véhicule pendant sa commercialisation. Lorsqu'un acheteur est trouvé, Mathieu Pottier l'accompagne chez le vendeur et assure la transaction : « À la réservation, on ouvre un compte de séquestre sur lequel l'acheteur peut placer les fonds en sécurité jusqu'à ce que la transaction se fasse en physique. » Le paiement n'est transféré au vendeur qu'une fois la transaction validée et le

coût de l'intermédiation est directement intégré au prix de vente.

LUTTE CONTRE LES FRAUDES

Au-delà du gain de temps et du juste prix, la sécurisation de la transaction constitue l'un des principaux arguments de Mathieu. Et le risque est loin d'être anecdotique : selon l'indice de la transparence 2025 de carVertical, 2,5 % des véhicules d'occasion contrôlés en France présentaient un kilométrage falsifié, contre 2,4 % en 2024, pour un préjudice estimé à 1,15 Md€ par an. À cela s'ajoute la fraude aux moyens de paiement, qui a représenté 1,2 Md€ en France en 2024, dont 382 M€ liés à des manipulations de victimes, notamment via des virements instantanés. Un modèle qui trouve son public puisque, aujourd'hui, Mathieu Pottier recrute et forme de nouveaux agents automobiles indépendants.

Antoine Gavory

Ils bougent.



NOUVEAU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL POUR L'UMIH CÔTE-D'OR. L'UMIH Côte-d'Or annonce la nomination de Sébastien Bricout au poste de délégué général. Il succède à Isabelle Grandin, qui a accompagné pendant de nombreuses années les professionnels du secteur et assuré le fonctionnement de l'organisation en Côte-d'Or. Sébastien Bricout travaillera aux côtés de Lionnel Petitcolas et Christophe Le Mesnil, présidents de l'UMIH Côte-d'Or, et en lien étroit avec l'ensemble du bureau, avec l'appui au quotidien de Stéphanie Diogo, qui contribue au fonctionnement et au suivi des activités de l'UMIH21. Fort de 25 années d'expérience dans le marketing, la stratégie et le développement, dont plusieurs années à l'international, et de dix années d'entrepreneuriat, Sébastien Bricout souhaite mettre cette expérience au service des professionnels de l'hôtellerie-restauration de Côte-d'Or.



UNE ICAUNAISE À LA TÊTE DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER. Originaire d'Irancy, près d'Auxerre, Suzette Delaloge vient d'être nommée présidente du conseil d'administration de l'Institut national du cancer (INCa). Médecin oncologue et chercheuse reconnue, elle est spécialiste du cancer du sein. Après une formation en France, puis au Canada, elle rejoint l'Institut Gustave-Roussy en 1999, où elle mène une carrière marquée par de nombreux travaux de recherche sur les traitements innovants, la médecine de précision et le dépistage. Très engagée dans la prévention, Suzette Delaloge coordonne depuis 2018 le programme européen MyPeBS, qui évalue une stratégie de dépistage personnalisé du cancer du sein auprès de plus de 56.000 femmes dans six pays. Elle a également lancé le programme Interception, consacré à la détection précoce des cancers chez les personnes à risque élevé. « Je souhaite porter plus loin et plus fort mon combat contre les cancers. Je suis fière de rejoindre l'Institut national du cancer et ses équipes, heureuse de travailler avec tous les acteurs, patients et citoyens, professionnels de santé et de recherche, acteurs sociaux et politiques, pour construire ensemble l'oncologie de demain », a-t-elle déclarée lors de sa nomination. Nommée pour un mandat de cinq ans par décret présidentiel, elle succède au professeur Norbert Ifrah.

décideurs

À LA UNE

Osmose ouvre ses portes

Côte-d'Or. Le bâtiment de 7.800 m², est destiné à regrouper 400 agents des services centraux du conseil départemental de la Côte-d'Or, actuellement dispersés sur plusieurs sites. **« Laboratoire d'innovation de l'action publique », selon la formule du président de l'exécutif départemental, le lieu ambitionne de créer de la transversalité dans le travail. Un atout pour capter et fidéliser les nouvelles générations au service du service public départemental.**



Le président du conseil départemental de la Côte-d'Or, François Sauvadet, a joué les guides lors de l'ouverture à la presse du nouveau site Osmose, destiné à regrouper les services centraux de la collectivité. Un projet immobilier d'ampleur, présenté comme la préfiguration d'une nouvelle manière de travailler pour l'administration départementale.

Le dispositif repose sur deux sites d'environ 400 agents chacun : le site Tissot, qui accueille déjà une partie des services centraux, et le nouveau site Osmose. Ce dernier représente près de 7 800 m² de bureaux, répartis en deux bâtiments : un premier de 3.800 m², qui accueille le pôle « ressources et accompagnement des transformations », avec en premier lieu la direction du numérique et de l'intelligence artificielle ; un second bâtiment, d'environ 4.000 m², dédié au pôle « activité et développement durable des territoires ».

Cette concentration des services centraux doit permettre au Département de céder plusieurs bâtiments dont il était jusqu'ici propriétaire. Sur le plan énergétique, le nouveau site intègre récupération d'eau, chauffage et climatisation optimisés, ainsi que des panneaux photovoltaïques à usage interne - un choix présenté comme conforme aux standards environnementaux désormais appliqués à la plupart des bâtiments départementaux. François Sauvadet a par ailleurs tenu à préciser que les espaces de proximité, au nombre de douze dans l'agglomération, seront eux maintenus pour l'accueil du public, Osmose n'étant pas conçu pour recevoir des usagers.

Au-delà de la question immobilière, le président du Département assume

une ambition plus large : faire de ce lieu « un véritable laboratoire d'innovation de l'action publique », fondé sur « l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle ». La collectivité met en avant la constitution d'une équipe de data scientists et data analysts autour de Stephen Loureiro, directeur de la transformation, qui a permis à la Côte-d'Or de devenir, selon François Sauvadet, le premier département à disposer à la fois d'un cluster souverain et d'une puissance de calcul souveraine - allant jusqu'à louer cette capacité de calcul à des entreprises tierces.

Pour l'exécutif départemental, l'enjeu dépasse la seule modernisation technique : il s'agit de maîtriser ces outils pour ne pas en devenir dépendant, dans un contexte budgétaire qu'il qualifie lui-même de durablement contraint. L'intelligence artificielle est ainsi présentée non comme une menace pour le sens du travail, mais comme un outil mis à la disposition de chaque agent afin, selon les mots du président, de « retrouver plus de sens » à sa mission de service public.

ATTIRER UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'AGENTS

Troisième axe revendiqué par François Sauvadet : l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale. Le bâtiment a été conçu avec des espaces collaboratifs intérieurs et extérieurs, une salle de sport, un espace de restauration et une solution d'accueil pour les enfants des agents. Cette conception répond, selon lui, aux attentes d'une génération d'agents qui ne cherche pas moins de travail, mais un équilibre différent entre vie professionnelle et vie personnelle. Le nom « campus » traduit cette volonté de décroisement entre services, entre générations, et entre vie au travail et cadre de vie.



Contrairement au projet initial, les deux bâtiments ne sont plus bardés de bois. Les espaces extérieurs ont également été revus. À l'intérieur, des salles de détente, de créativité, un espace pour le sport, un espace pour venir travailler avec son enfant en l'absence exceptionnelle de moyen de garde dessinent un lieu de travail pensé comme un lieu de vie. *Crédit : JDP.*

François Sauvadet a également replacé cette inauguration dans le contexte plus large des missions du Département, insistant sur une solidarité « active » plutôt que basée sur « l'assistance » et sur la nécessité de maintenir un discours de confiance

dans une période jugée anxiogène, tout en rappelant que la collectivité a maintenu son niveau d'investissement, y compris dans ses territoires infra-métropolitains (investissement d'environ 15 M€). Il a conclu son propos en résumant la philosophie

du projet : « En investissant comme on l'a fait, on montre que l'on fait confiance à nos agents. » Une marque de confiance d'ampleur : le projet a coûté 34 M€.

Emmanuelle de Jesus

« Travailler l'appropriation des enjeux »

François Sauvadet est président du conseil départemental de la Côte-d'Or

♦ **Le Journal du palais.** Aujourd'hui, le conseil départemental de la Côte-d'Or dispose d'un bâtiment physique pour sa direction du numérique. Est-ce que ça va s'accompagner d'une réflexion sur la façon dont les agents du conseil départemental devront utiliser l'IA ?

♦ **François Sauvadet.** L'IA est une question d'appropriation : on est dans ce monde-là et on va vivre dans ce monde-là. Et donc tout l'enjeu, c'est de se servir de l'IA pour conserver le maximum de sens à notre action publique. Nous travaillons en étroite relation avec la commission nationale de l'informatique et des libertés puisqu'ici on avance vite et rapidement, on se dote de puissance de calcul, d'outils nouveaux. Et puis le dernier sujet, c'est qu'il faut qu'on protège aussi nos données et ça passe par la souveraineté, je vous l'ai dit, et protéger les données des communes, c'est aussi un objectif que nous avons : aujourd'hui nous protégeons les données de plus de 250 communes.

♦ **La façon dont les agents eux-mêmes travaillent avec ces outils, est-ce une chose sur laquelle vous devez poser des règles et des limites ?**

♦ Bien sûr, on travaille à poser des règles, des limites à la fois dans le temps et dans le strict respect des règles de droit qui nous sont imposées et que je partage. Dans ce cadre, le déploiement d'une charte locale n'aurait pas de sens puisqu'on est face à une situation de type mondial. Avec les pouvoirs publics, on détermine les conditions de liberté, de préservation des libertés, des usages. Cela passe surtout par de la formation et de l'information. C'est sur cela que l'on va continuer de travailler avec nos agents : l'appropriation des enjeux.



Propos recueillis par E. de J.



L'architecte René-Henri Arnaud (Architecturestudio, à droite) est revenu devant les élus sur les modifications apportées au projet. *Crédit : JDP.*

ENTREPRISES

Komex, le pari sportif de l'indépendance

Côte-d'Or. Komex, comme « comité exécutif » ? Le clin d'œil est assumé. À Dijon, l'ancienne salle de fitness Gigafit change d'enseigne et surtout de modèle. Pas de déménagement ni de révolution dans les équipements : le club reste à la même adresse, mais quitte la franchise pour voler de ses propres ailes.



Derrière cette nouvelle identité, Alan Villegas, cogérant, avec Julien Camdesoucens, de la salle de fitness situé rue Sully, à Dijon, veut désormais construire une marque de fitness indépendante avant, à terme, de la transformer en franchise.

Le divorce avec Gigafit France était devenu, depuis quelques temps, une évidence. « *La force de Gigafit lorsque nous avons démarré en 2019, c'était la puissance du marketing web et le développement national* », confie le patron. Mais, le Covid a trop vite stoppé la dynamique. Le club a donc dû « *faire seul* », développer sa propre communication, programmer ses propres événements...

CHIRURGIENS, AVOCATS ET BODYBUILDERS

Et son contrat de sept ans avec le poids lourd du fitness français s'achevant, Alan et ses équipes ont tout simplement décroché l'ancienne enseigne pour la remplacer par la nouvelle, dont le nom et le look ont été imaginés en interne avec le soutien de l'agence dijonnaise BWA pour le web marketing. Cette nouvelle liberté, Alan veut désormais l'utiliser pour investir davantage dans sa propre communication. Une stratégie qui, selon lui, commence déjà à produire ses effets : « *le changement de nom a notamment attiré des influenceurs fitness et des sportifs et athlètes de haut niveau qui viennent s'entraîner chez nous* ». À l'origine très positionnée sur le bodybuilding, la clientèle s'est aussi élargie, avec désormais des chirurgiens, des avocats ou des dirigeants d'entreprise, sans oublier les sportifs notamment handisports.

PROPRIÉTAIRE EN 2027 ?

Le changement d'enseigne doit surtout servir de tremplin à un projet plus ambitieux : créer « *une communauté* » autour de la marque « *autour d'un fort sentiment d'adhésion* » et multiplier les événements.



Alan Villegas (gérant) à gauche avec Lolita (commerciale) et Laurien Leduc (chargé d'événement). Crédit : JDP.

Premier test grandeur nature : 100 % Komex, une compétition de fitness hybride organisée le dimanche 15 novembre sur le site de la BA 102 (voir ci-contre). Le principe reprend les codes des nouvelles compétitions qui mélangent force, endurance et explosivité, dans un format imaginé par l'équipe dijonnaise.

Derrière la salle et la compétition, c'est bien un modèle économique que Komex cherche à construire. Le club devrait réaliser environ 1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2026 et vise les 3 M€ à horizon 2030. Alan envisage déjà l'ouverture d'autres salles et ne cache pas son ambition de devenir propriétaire, en 2027. Dans tous les cas, il envisage une augmentation de la surface. Après avoir perdu environ trois années de développement avec le Covid, le patron de komex estime avoir désormais « *les épaules* » pour accélérer.

Max Cadi

Un business musclé

■ Du CrossFit à l'Hyrox, les épreuves de fitness sont devenues un véritable marché. Lancé en 2007 avec une poignée de compétiteurs en Californie, le CrossFit a rapidement transformé l'entraînement en spectacle. En 2011, Reebok signe un partenariat de dix ans et devient le sponsor titre des CrossFit Games : le prize money passe alors à 1 million de dollars. La même année, plus de 26 000 sportifs participent au CrossFit Open.

Le modèle inspire une nouvelle génération de compétitions. Créé en 2017, Hyrox revendique désormais plus de 1,5 million de participants annuels dans le monde et plus de 100 villes couvertes. À Paris, l'épreuve est passée de 3 004 participants en 2023 à plus de 20 000 en 2026. Avec autant de chiffre d'affaires généré par les prix des inscriptions.

100 % Komex, le fitness en mode compétition

■ Le **dimanche 15 novembre**, Komex passera du côté compétition avec 100 % Komex, organisé sur le site de la BA 102. Pour cette première édition, la salle vise 500 participants dans une épreuve de fitness hybride, inspirée des nouveaux formats qui mêlent force, endurance et explosivité.

Au programme : vélo, sacs lestés, box jumps, poussée de traîneau, soulevé de barre ou encore retournement de pneus. Des épreuves courtes et intenses, disputées notamment en duo, avec une progression par manches et des éliminations.

Le modèle séduit : Laurien Leduc, cofondateur de l'événement, coach sportif et spécialiste de l'événementiel sportif, cite notamment Altaya, dont les premières éditions seraient passées d'environ 250 à 500 puis 1.000 participants. « *On est vraiment au début de ce type de discipline* », estime-t-il. Komex veut donc « *profiter de cette vague pour installer son propre rendez-vous et fédérer une communauté autour de sa marque* ».

Parmi les sportifs attendus figurent notamment la judokate Romane Dico et Grégory Piombino, numéro un français de sa catégorie d'âge ainsi que Léo Lepetit et Elie Jeune, des « stars » de l'Hyrox. D'autres influenceurs sont annoncés. Pour Komex, l'événement est aussi un laboratoire : faire connaître la nouvelle marque, attirer sportifs et influenceurs et, à terme, pourquoi pas, développer le concept au-delà de Dijon en imposant une marque.



Industrie. Extracteur et transformateur de pierre naturelle, SETP se dote d'une nouvelle usine moderne pour accompagner l'évolution des marchés de l'aménagement urbain, 70 % de son activité, et du bâtiment, vers des matériaux durables.

SETP inaugure sa nouvelle usine de 12 M€



Alors qu'elle n'était pas en mesure de répondre aux commandes de ses clients ces dernières années, SETP a dû s'adresser à des sous-traitants pour y répondre, « avec les limites économiques et pratiques associées », précise Alban Praquin, directeur général adjoint de SETP, à Comblanchien. Pour mieux satisfaire ses clients, l'industriel a investi 12 M€ pour construire une nouvelle usine de 6.000 m². Avec ce nouvel outil, celui qui se présente comme le leader français de l'extraction et de la transformation de pierre naturelle entend gagner en capacité et en productivité pour accompagner l'évolution des marchés de l'aménagement urbain, 70 % de son activité, et du bâtiment, vers des matériaux durables. « Notre objectif est de rééquilibrer les deux marchés en faisant plus de volume. Sur le long terme, nous sommes convaincus que l'on va revenir à ce matériau local, bas carbone et sain. » Alban Praquin espère par ailleurs augmenter la présence de SETP à



Les trois têtes de liste aux élections sénatoriales (Anne-Catherine Loisier et François Rebsamen à gauche, Didier Maingault tout à droite) étaient notamment présents. Crédit : JDP.

l'international quand l'export ne représente que 5 % du chiffre d'affaires actuel de 30,8 M€.

DES MACHINES ET DES HOMMES

Sur l'investissement global, 6,5 M€ ont été consacrés à deux lignes automatiques de surfacage et débit. « Elles

sont plus performantes, plus rapides et plus intelligentes. Elles nous permettent de passer de 100.000 m² de revêtement par an à 150.000 m². » La nouvelle usine est également équipée de deux AGV, (véhicules à guidage automatique) capables de porter jusqu'à 25 tonnes, chargés



SETP a investi dans une nouvelle usine avec deux lignes de surfacage et de débit plus modernes, équipées d'AGV et d'un robot anthropomorphe. Crédit : JDP.

de transporter les tranches de pierre dans le process de surfacage et de découpe. « Nous avons également un AGV plus petit pour transporter les palettes et un robot anthropomorphe pour faire de la palettisation automatique en sortie de ligne. » L'investissement s'accompagne

par ailleurs de 20 recrutements, portant les effectifs de SETP à 250 personnes alors que l'entreprise avait déjà intégré les 40 collaborateurs de Sogepierre dans le Châtillonnais, racheté en février dernier.

Nadège Hubert

Yonne. Installée à Auxerre, la station Gaz'Up souffle bientôt sa dixième bougie. Dédiée aux professionnels du transport, elle mise sur le GNL et le GNC pour accompagner la décarbonation du secteur.

Gaz'Up : à Auxerre, le gaz n'a pas dit son dernier mot



Pas de voitures particulières ici. À la station Gaz'Up d'Auxerre, les principaux habitués sont les camions, les bus et les professionnels du transport. Créée par Enerjump, la station a été pensée pour distribuer du gaz naturel sous deux formes : le GNL, gaz naturel liquéfié, et le GNC, gaz naturel comprimé. Une particularité qui permet de répondre à des besoins différents selon les trajets.

« Le GNL, c'était au départ pour les grandes distances », explique Laurent Berthenet, responsable régional en transition chez Enerjump. Grâce au refroidissement du gaz, les réservoirs peuvent contenir davantage d'énergie et offrir une autonomie pouvant dépasser les 1.000 km. Le GNC, lui, se prête davantage aux tournées régulières et aux trajets de quelques centaines de kilomètres. La station



89 % des biens français sont transportés par les routes. Crédit : JDP.

auxerroise fournit notamment les professionnels du transport de marchandises et de voyageurs. Les bus fonctionnant au GNC peuvent ainsi venir s'y ravitailler. Et malgré les soubresauts du prix du gaz, Gaz'Up assure ne pas avoir constaté de baisse significative de fréquentation. « Le gaz a été beaucoup moins impacté que le gazole », sou-

ligne Laurent Berthenet, qui estime que cette énergie reste compétitive face au diesel.

ÉLECTRIQUE, GAZ : LE FUTUR SÉRA MULTIPLE

Alors que l'électrification du transport lourd progresse, Gaz'Up ne compte pourtant pas ranger ses pompes à gaz au garage. La stratégie du groupe repose désormais sur

un mix énergétique, avec le développement parallèle de solutions électriques pour les poids lourds. L'objectif affiché est de multiplier les petits points de recharge, capables de dépanner un transporteur sans l'obliger à retourner à sa base. « En un quart d'heure, le chauffeur va pouvoir prendre 100 kilomètres d'autonomie supplémentaire », détaille Laurent Berthenet. Gaz'Up entend ainsi compléter les infrastructures installées directement chez les transporteurs.

À Auxerre, la station fêtera officiellement ses dix ans en juin 2027. Pour ses responsables, cette décennie marque surtout la persistance d'une énergie appelée à accompagner la transition du transport. « On a encore 10-15 années devant nous où on a besoin de toutes les énergies pour décarboner », estime Laurent Berthenet.

Enzo Beaudet

Territoire de Belfort

ALSTOM BELFORT : 100 LOCOMOTIVES POUR 700 M€. Alstom a dévoilé la signature d'un accord-cadre avec l'entreprise allemande Northrail, l'une des principales sociétés européennes de location de matériel roulant, à l'occasion du salon InnoTrans de Berlin. Cette commande ouvre la voie à la production d'une nouvelle génération de locomotives de manœuvre. La partie ferme du contrat comprend des locomotives de manœuvre Traxx Shunter hybrides (électrique-diesel), assorties de dix ans de maintenance, pour un montant d'un peu moins de 100 M€. Ces locomotives sont destinées à être mises en service en Allemagne. Elles seront conçues et assemblées dans le centre d'excellence d'Alstom à Belfort et les livraisons devraient débuter à partir de la fin 2029. La valeur totale de l'accord-cadre peut atteindre 700 M€ et prévoit l'activation d'options portant sur des locomotives supplémentaires, notamment pour une mise en service en France, ainsi que la maintenance pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans. Northrail est détenue majoritairement par Rive Private Investment par le biais du RTAIF (Rive Transportation Assets Income Fund), un fonds d'infrastructure dédié aux actifs contribuant à la décarbonation des transports.



Volker Simmering (Northrail), Frédéric Wiscart (Alstom) et Camille Brunel (Rive Private Investment) Crédit : Alstom / Northrail.

en bref

Yonne. Depuis le 8 septembre, Festins a ouvert une nouvelle boutique rue du Pont à Auxerre. Une implantation qui répond à une demande ancienne de la clientèle et permet à l'enseigne de renforcer son ancrage dans l'Yonne.

Festins renforce sa présence à Auxerre

Auxerre Depuis le 8 septembre, les Auxerrois peuvent pousser la porte de la nouvelle boutique Festins. Installée au 122 rue du Pont, à proximité du pont Paul-Bert, l'adresse occupait auparavant les murs d'une boucherie. « Les clients nous demandaient depuis des années de venir à Auxerre », explique Julien Troch, directeur général Boutiques et Services Traiteur de Festins.

L'opportunité s'est finalement présentée lorsque le local s'est libéré. En quatre mois, entre mai et août, les équipes ont entièrement transformé les lieux. Électricité, sols, murs, laboratoire et espace de vente ont été repris afin de répondre aux normes sanitaires et d'améliorer les conditions de travail comme d'accueil du public. Le chantier a notamment nécessité la démolition d'un mur porteur et plusieurs démarches administratives. Cette nouvelle adresse constitue la quatrième boutique de Festins, après Chemilly-sur-Yonne, Marsan-

nay-la-Côte et dans le 12ème arrondissement de Paris. Elle permet surtout à l'enseigne de se rapprocher directement de sa clientèle auxerroise.

UN MARCHÉ DU TRAITEUR QUI S'ÉTOFFE

L'arrivée de Festins intervient aussi dans un centre-ville où l'offre autour de la restauration et du traiteur tend à se diversifier. La ville d'Auxerre relevait déjà l'arrivée de nouveaux traiteurs parmi les nouvelles enseignes installées ces dernières années.

Dans ce paysage plus fourni, Festins mise sur une offre large à emporter : salades, entrées froides ou chaudes, plats cuisinés, desserts, sandwiches, salades composées ou encore pièces salées. La boutique propose également des cocktails, buffets et plateaux-repas sur commande. L'offre est même plus développée qu'à Chemilly-sur-Yonne : environ neuf salades sont proposées chaque jour à Auxerre, contre deux à quatre habituellement dans la boutique historique.



La boutique d'Auxerre permet également aux clients de venir retirer directement leurs commandes passées auprès des Festins. Crédit : JDP.

Au-delà des ventes réalisées directement en boutique, cette implantation doit aussi servir de vitrine à l'enseigne et renforcer son importance dans l'Yonne. Les clients de Chemilly-sur-Yonne peuvent désor-

mais commander et récupérer leurs prestations à Auxerre. « Cette boutique apportera du business pour l'ensemble du groupe », résume Julien Troch.

Enzo Beaudet

Yonne. Need Robotics poursuit son développement, entre innovation robotique, diversification de ses activités et conquête de nouveaux marchés.

Need Robotics, un cocon d'innovation

Sens À Sens, la robotique n'est pas une affaire de science-fiction.

Créée en 2020 par Ned Cekic, Need Robotics vient de recevoir le Trophée de l'innovation Michelin Développement, à l'occasion des 30 ans d'Initiative 89. « Michelin, c'est la boîte française du pneu qui s'est intéressée à une petite boîte comme nous et qui nous file un coup de main, et qui a reconnu que notre stratégie de développement est bonne », déclare fièrement Ned Cekic. Cette reconnaissance s'accompagne d'une enveloppe de 5.000 €, qui permettra à la société de développer de nouvelles solutions robotiques. Depuis son lancement, l'équipe de Need Robotics s'est étoffée, avec « des gens soudés et impliqués », tient à préciser Ned Cekic. L'entreprise compte aujourd'hui une vingtaine de collaborateurs, dont certains jeunes issus de contrats de professionnalisation. « On a eu des hauts et des bas comme



Ned Cekic, fondateur et dirigeant de Need Robotics. Crédit : DR.

d'autres boîtes mais on est toujours là », se réjouit-il. Bien ancrée à Sens, la start-up réalise un chiffre d'affaires annuel de 500.000 €. En parallèle, ses dirigeants ont saisi l'opportunité de monter en compétences avec le rachat de Nsteel Engineering, spécialisée dans la conception, la fabrication et l'intégration de machines. L'atelier de montage, qui réalise environ 2 M€ de chiffre d'affaires, est situé dans la zone industrielle des Vauguilletes. Need Robotics a également repris une partie de l'activité de RB3D, entreprise

de l'Auxerrois en liquidation judiciaire depuis octobre 2025, consacrée à la fabrication de manipulateurs cobotiques.

CAP SUR L'INTERNATIONAL

« Aujourd'hui, les industriels français sont sous pression. Ce qui ne leur permet pas d'investir, sauf ceux qui ont les moyens. Ils ont d'autres problématiques financières », regrette Ned Cekic. Le dirigeant estime que les industriels français ne sont pas encore prêts à adopter largement cette technologie. Il déplore également la suppression d'aides

gouvernementales dans le cadre des contrats d'apprentissage, qui contribue selon lui à freiner le développement du secteur. Face aux difficultés rencontrées sur le marché français, Need Robotics a donc élargi sa clientèle au-delà des frontières de l'Hexagone, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, avec le GroomRobot en Belgique et en Roumanie. « On fait du polissage pour les grandes maisons du luxe », ajoute l'entrepreneur. Et la société entend désormais accélérer sur ce marché : « La gamme Polybot, c'est notre fer de lance pour ces trois prochaines années. On a déjà quatre commandes pour l'année prochaine ».

Le dirigeant entrevoit ainsi de belles perspectives pour ce produit. Il ne désespère pas non plus « que la France prenne connaissance que l'industrie est importante. Et pour le défi des années à venir, on doit relocaliser pour recréer de la richesse chez nous, sinon on va droit dans le mur ».

Floriane Boivin

Côte-d'Or/USA

CROSSJECT : LA BARDA AMÉRICAINE FINANCE

LE DÉVELOPPEMENT PÉDIATRIQUE DE ZEPIZURE. Crossject, société dijonnaise spécialisée dans les auto-injecteurs sans aiguille pour les situations d'urgence et la Barda, l'agence fédérale américaine qui finance la préparation aux urgences sanitaires, ont consolidé le plan de développement clinique de l'indication pédiatrique de Zepizure, conformément aux recommandations de la FDA, l'agence américaine du médicament. La Barda apporte ainsi un financement supplémentaire non dilutif de 4,7 M\$ pour ce plan et prolonge la durée d'exécution jusqu'au 21 juin 2030. Le financement total de la Barda pour Zepizure atteint désormais 48 M\$. Patrick Alexandre, président du directoire de Crossject, a déclaré : « La Barda a accepté de financer le développement qui permettra de proposer Zeneo Midazolam aux enfants, et d'aligner son planning jusqu'en 2030. Cette décision soutient le rôle que Zepizure est appelé à jouer dans la préparation aux situations d'urgence aux États-Unis, tant pour les adultes que pour les enfants. Notre parcours vers l'autorisation d'utilisation d'urgence reste inchangé, et nos équipes continuent de s'y consacrer pleinement. » Il est prévu également financer aussi une campagne de validation complémentaire, dont une étude de stabilité prolongée, ainsi que la gestion à long terme des stocks américains du produit. Les activités pédiatriques sont indépendantes de la demande d'autorisation pour une utilisation urgente pour l'indication adulte. L'achat de 306.000 auto-injecteurs de midazolam Zeneo pour adultes et 54.000 pédiatriques, pour 60 840 000 dollars, reste inchangé. L'avenant porte la valeur potentielle totale du contrat à plus de 170 millions de dollars si toutes les options sont exercées.

CONNECT : UNE PREMIÈRE ÉDITION À TALANT DE L'ENTREPRENEURIAT RÉGIONAL DANS LA TECH.



En réunissant plus de 1 200 participants - entrepreneurs, chercheurs, étudiants et décideurs - l'événement Connect illustre la dynamique d'attractivité de la BFC. En fusionnant trois rassemblements économiques et technologiques jusque-là distincts, la région fait le pari de la convergence pour structurer un écosystème compact, lisible et résolument tourné vers la croissance. Cette stratégie d'attractivité s'appuie sur l'excellence de la recherche publique et la vitalité de la Deeptech régionale (12 lauréats nationaux au concours d'innovation, notamment dans les biomédicaments et l'informatique quantique), le territoire confirme sa capacité à transformer les percées scientifiques de ses laboratoires de renommée mondiale (comme FEMTO-ST) en réussites industrielles. Cet élan est soutenu par un accompagnement coordonné entre l'État, la Région, DECA-BFC, BPI France et l'Agence Économique Régionale (AER). À cette occasion, Dedicated BFC, un nouvel outil à dimension européenne de soutien des stratégies numériques de toutes les PME industrielles de la région y a été présenté.

en bref

Côte-d'Or. Le bal monté L'Éden, rendez-vous emblématique des dimanches depuis les années 80, poursuit son activité à La Roche-Vanneau avec de nouveaux propriétaires à partir du 1^{er} octobre.

L'Éden : une histoire sans fin au paradis des danseurs



Emblématique, mythique, incontournable... dans l'Auxois, l'Éden, bal monté de La Roche-Vanneau, est une véritable institution à la déjà longue histoire (voir encadré). Une saga suspendue depuis 2020 au dynamisme de ses propriétaires, Colette Suchetet (88 ans) et Jean Pallant (77 ans), dont ils viennent de transmettre le flambeau à Angélique Bernard et Clément Carré, même pas 80 ans à eux deux... Venus en visiteurs pour passer un bon moment dans le bal monté, le couple de jeunots sympathisent avec les propriétaires et c'est après une danse avec Colette Suchetet que l'idée d'une transmission se fait jour. Les propriétaires ont bien déjà eu d'autres propositions mais... «Eux, ils me plaisaient bien, tranche Jean, leur projet était bien et ils étaient honnêtes». Parfois, les affaires ce n'est pas plus compliqué que cela...

NE RIEN CHANGER...

Le «projet» d'Angélique et Clément est assez clair : le changement dans la continuité. «On veut conserver le bal du dimanche, et développer la clientèle, d'abord par le biais des réseaux sociaux», explique Angélique Bernard. Pas question de révolutionner ce qui fait, depuis les années 80, le succès de l'Éden : tous les dimanches après-midis ou presque de l'année, cinq heures non stop de musique rétro en live - jamais de set enregistré - et sur la piste, de la valse, du tango, «de la danse en ligne, de la bachata, du kuduro...», détaille Colette Suchetet. Les



Jean Pallant, Colette Suchetet, Angélique Bernard et Clément Carré, devant la piste de danse de l'Éden.

orchestres viennent de toute la France et sont bookés plus d'un an à l'avance : la programmation de l'Éden pour 2027 est déjà faite, celle de 2028 bien avancée ! La clientèle a plus de 60 ans, même si les soirées années 80, le samedi, attire des danseurs un peu plus jeunes. À 13 € (et le café offert !), avec un bar Licence 3 dont les prix s'alignent sur les moyens de retraités en milieu rural (traduire : plus que raisonnables), l'Éden équilibre à peu près ses dépenses de fonctionnement avec une centaine de danseurs à chaque ouverture. En plus des fidèles, venus parfois depuis Dijon, Langres et même de l'Yonne, l'enjeu est donc bien celui de la notoriété pour capter une nouvelle clientèle. Et ce d'autant qu'Angélique Bernard et Clément Carré ont

engagé leurs fonds propres pour racheter ce qu'ils appellent «leur troisième enfant» : «pas de prêt, pas de risques», estiment-ils de concert.

LIEU DE SOCIALISATION

Au-delà de l'aspect économique, les repreneurs ont bien conscience de perpétuer avec ce rachat de l'Éden bien plus qu'un lieu de danse. «Les gens viennent chercher ici de la convivialité, dans une ambiance familiale», analysent-ils, dans un territoire rural où la solitude est le lot de nombreuses personnes âgées dont l'isolement n'est parfois troublé que par le passage d'une association de services à domicile ou la visite au médecin. L'Éden apparaît alors comme un pôle de socialisation, - «on s'apprête pour venir danser», raconte Angélique

Bernard avec beaucoup de tendresse, en admirant la vitalité de ces seniors capables d'enchaîner plusieurs heures de danse une fois par semaine. Un lieu unique à des kilomètres à la ronde, qui change parfois le cours des vies. «Il y a beaucoup de veuvage, alors on vient aussi pour la rencontre», sourit Jean Pallant. La preuve : c'est à l'Éden qu'il a fait la rencontre de Colette Suchetet. Les deux ont bien l'intention de continuer à fouler le parquet de l'Éden lorsqu'ils auront transmis, Colette, Dalida moderne, espérant même y mourir en dansant. Il est parfois des transmissions d'entreprise qui, bien au-delà d'un acte notarié, ressemblent davantage à un magnifique partage d'humanité...

Emmanuelle de Jesus

Région BFC

VITA'CRÉA : 14^e ÉDITION DE CE RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEURIAT DU 12 AU 15 OCTOBRE. Cette semaine est organisée par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la région, à destination des personnes souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise. Le dispositif comprend des conseils pratiques, des rencontres avec des experts et des ateliers thématiques. Parmi les nouveautés reconduites cette année, **Vita'Boost** propose deux sessions digitales destinées aux repreneurs d'entreprise, les **mardi 13 et le mercredi 14 octobre**, de 14 h à 15 h 30. Animées par des experts, ces sessions portent sur les points de vigilance à observer avant une transmission d'entreprise ainsi que sur les étapes des trois premiers mois d'activité.

Jeudi 15 octobre, une journée régionale en présentiel sera organisée simultanément dans huit villes : Auxerre, Belfort, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Lons-le-Saunier, Nevers et Vesoul. De 14 h à 18 h, les participants pourront rencontrer individuellement des experts, avocats, experts-comptables et conseillers spécialisés. Le programme comprend également 12 ateliers thématiques entièrement digitaux, couvrant les volets juridique, fiscal, commercial, l'innovation numérique et la reprise d'entreprise, avec la participation de témoins. Enfin, le Trophée de la Jeune entreprise écoresponsable, récompensera trois lauréats. L'événement bénéficie du soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Crédit Agricole et de BPI France.

♦ vitacrea.com

Yonne

AGRICULTURE : DÉGRÈVEMENT AUTOMATIQUE DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LES EXPLOITATIONS TOUCHÉES PAR LES ALÉAS CLIMATIQUES. La préfecture de l'Yonne et la direction départementale des finances publiques ont annoncé, la mise en place de dégrèvements d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour les agriculteurs du département touchés par les aléas climatiques survenus en 2026. Cette mesure, qui s'inscrit dans le plan climat, adaptation, sécheresse, incendies (Casi), permet d'appliquer des taux de dégrèvement correspondant aux pertes de récoltes constatées, sans que les bénéficiaires n'aient à déposer de demande individuelle. Les taux retenus pour l'Yonne, cohérents avec l'échelle régionale, sont les suivants : 30 % pour les terres arables, 50 % pour la viticulture, 55 % pour les prairies, et 50 % pour les vergers dans 18 communes du département parmi lesquelles Auxerre, Augy, Chitry ou Vincelles. Un avis de dégrèvement sera prochainement adressé aux redevables, le montant devant être déduit de la somme figurant sur l'avis initial de TFNB 2026. La date limite de paiement est reportée au 15 novembre 2026 pour les agriculteurs concernés. Le dégrèvement bénéficie au propriétaire des parcelles, qui doit toutefois en répercuter le montant à l'exploitant lorsque les terres sont exploitées sous bail rural, conformément à l'article L. 411-24 du Code rural et de la pêche maritime. La liste des parcelles concernées sera consultable en mairie. Si les pertes réellement subies dépassent le taux appliqué d'office, l'exploitant peut solliciter un dégrèvement complémentaire individuel, en justifiant son taux de perte, auprès du service départemental des impôts fonciers de l'Yonne.

en bref

Du Lazare à l'Éden



À l'origine, était un « bal monté » nommé le Bal Lazare : une structure en bois itinérante (d'où son appellation) qui se sédentarise à La Roche-Vanneau et devient une institution pour les danseurs friands de musique rétro. En 2014, un incendie ravage entièrement la structure en bois. Elle est néanmoins remontée - c'est le local en métal que l'on voit aujourd'hui - mais change totalement de destination et de clientèle en devenant le « Blue Gin's ». Or le succès n'est pas au rendez-vous et les danseurs désertent La Roche-Vanneau.

En 2020, Jean Pallant et Colette Suchetet, qui s'étaient rencontrés au Bal Lazare 25 ans plus tôt, rachètent ce lieu qui leur tient à cœur et malgré leur âge, se lancent dans d'importants travaux de rénovation : isolation, décor refait à neuf, mises aux normes... Ils s'apprêtent à ouvrir quand la covid s'invite au bal et bouscule l'agenda. Mais rebaptisé Le Bal Éden, le lieu rouvre finalement le 11 juillet 2021 et « renoue alors, comme l'explique Angélique Bernard sur le site du bal monté, avec sa formule magique originelle et ses thés dansants du dimanche. » L'histoire prend désormais un nouveau départ avec ses jeunes nouveaux propriétaires... mais gageons que l'Éden ne perdra pas sa magie !

♦ sites.google.com/view/baleden

COLLECTIVITÉS

Dijon métropole investit 8 M€ dans Agronov 2

Côte-d'Or. Jeudi 17 septembre, les élus et partenaires régionaux ont donné le coup d'envoi officiel des travaux d'Agronov 2. Grâce à un investissement public de 9,5 M€ (Métropole et région BFC), ce projet d'extension vise à offrir des infrastructures de pointe aux pépites de la robotique, des biotechnologies et de l'agriculture de précision, consolidant l'attractivité d'un écosystème régional en pleine expansion.



Il y a dix ans, la collectivité investissait 10 M€ pour créer l'hôtel d'entreprises Agronov et la Maison de l'Agriculture sur les terrains délaissés par l'Inrae. La semaine dernière, le président de Dijon métropole, François Rebsamen, entouré de Nicolas Schouthit (maire de Bretenière et vice-président de la métropole), Fabrice Voillot (conseiller régional délégué à l'alimentation de proximité), Jacques Carrelet de Loisy (président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) et Laurent Occhini (Pdg d'ARDPI et administrateur de l'association AgrOnov), a symboliquement lancé la seconde phase d'aménagement du pôle. Cette nouvelle étape s'appuie sur une enveloppe de 8 M€ TTC portée par la métropole et bénéficie d'un subventionnement de 1,5 M€ accordé par la région Bourgogne Franche-Comté au titre du contrat « Territoires en action ».

UN ÉCOSYSTÈME AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sur le plan technique et immobilier, ce vaste chantier comprend plusieurs opérations stratégiques destinées à adapter le site aux exigences grandissantes de la recherche agricole. Le bâtiment C, ultime édifice d'accueil de bureaux et de laboratoires à rénover, va bénéficier d'une réhabilitation intégrale couvrant une surface globale



Le site actuel d'Agronov à Bretenière. Crédit : archive JDP.

Agronov en chiffres

- ◆ **8 M€ TTC** investis par Dijon métropole dans Agronov 2.
- ◆ **1,5 M€** de soutien de la région Bourgogne Franche-Comté.
- ◆ **10 M€** investis lors de la première phase du projet, pour l'hôtel d'entreprises Agronov et la Maison de l'Agriculture.
- ◆ **14** entreprises actuellement implantées sur le site.
- ◆ **200** personnes travaillent aujourd'hui à Agronov.
- ◆ **1.200 m²** de bureaux et laboratoires réhabilités dans le bâtiment C.
- ◆ **820 m²** consacré à un nouveau bâtiment technique.
- ◆ **150** adhérents au sein du réseau AgrOnov.

d'environ 1.200 m². Parallèlement, un bâtiment technique moderne de 820 m² verra le jour afin de loger des ateliers et des garages réservés aux matériels d'expérimentation au champ. Cette structure spécifique permettra aux chercheurs et entrepreneurs d'effectuer des tests grandeur nature en conditions réelles d'exploitation, comblant ainsi un besoin crucial pour le développement des équipements et technologies de pointe. Le projet intègre également des opérations préalables de démolition de structures obsolètes ainsi qu'un traitement rigoureux de désamiantage du site. « *L'objectif est de faire d'Agronov un site toujours plus adapté à l'accueil et à la croissance des entreprises qui développent les solutions agricoles et agroécologiques de demain* », défend François Rebsamen.

Au-delà de la métamorphose architecturale, la dynamique engagée démontre la vitalité d'un hub économique déjà bien ancré dans la réalité agricole locale et nationale. Actuellement, le site de Bretenière rassemble 14 entreprises spécialisées et près de 200 collaborateurs. Ces acteurs conçoivent des outils novateurs couvrant un spectre large, allant de la robotique agricole et l'agriculture de précision aux biotechnologies, la santé des plantes ou encore l'élaboration de biostimulants. L'implantation de structures référentes illustre cette diversité d'expertises. Présente depuis 2015, la société Sediag emploie une dizaine de salariés dans le domaine des analyses phytopathologiques et de la fabrica-

tion d'anticorps à façon. De son côté, la jeune pousse Cellaven, installée en 2022, développe des technologies automatisées pour la culture cellulaire. Enfin, l'entreprise historique Oryzya, créée en 2011 dans le sillage des travaux menés avec l'Inrae, fabrique des biostimulants formulés à partir de mycorhizes pour stimuler le bon développement des végétaux. Cette dynamique est alimentée par l'association AgrOnov, présidée par le président de Dijon Céréales, Benoît Collardot. Véritable pôle régional d'innovation en agroécologie et cluster regroupant les fournisseurs de solutions pour une agriculture durable, l'association s'appuie sur une équipe permanente de sept salariés et réunit un réseau de quelque 150 adhérents. Chargée d'animer la pépinière d'entre-

prises et d'accompagner la croissance des structures émergentes, l'association bénéficie d'un soutien financier de Dijon métropole s'élevant à 170.000 € par an, complété par l'aide de la région Bourgogne Franche-Comté. « *Avec Agronov 2, Dijon métropole ne réalise pas seulement une opération immobilière. Elle poursuit une stratégie de long terme visant à créer les conditions favorables au développement d'un écosystème régional d'entreprises innovantes au service de l'agriculture et de l'agroécologie. La collectivité contribue ainsi à renforcer les liens entre innovation, recherche, agriculture et économie, en accompagnant le développement pour les entreprises* », conclut François Rebsamen.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. Réuni ce lundi 21 septembre sous la présidence de Nathalie Koenders, le conseil municipal de Dijon a engagé les premières mesures du mandat 2026-2032, plaçant le pouvoir d'achat, le climat, le sport et la sécurité au cœur des priorités.

Dijon engage les premières grandes mesures du mandat de Nathalie Koenders



Le conseil municipal de Dijon a concrétisé ce lundi 21 septembre plusieurs engagements majeurs du programme municipal de Natalie Koenders, maire de Dijon. Parmi les mesures phares figure l'approbation d'un partenariat avec la région Bourgogne Franche-Comté pour créer une mutuelle municipale dès le début de l'année 2027, offrant une complémentaire santé à tarif négocié, tout en maintenant un niveau de couverture de qualité. Nathalie Koenders a rappelé que cette offre sera « ouverte à tous », sans condition de revenus ni d'âge. « Elle pourra notamment répondre aux besoins des seniors, des familles monoparentales, des travailleurs indépendants et des jeunes », précise-elle.

La ville sera associée au choix de l'opérateur, attendu au mois de novembre, pour une mise en œuvre prévue dès la fin de l'année 2026.

Face aux défis climatiques, la ville accélère la mise en œuvre de son plan d'adaptation aux fortes chaleurs, incluant la végétalisation, la désimperméabilisation, le développement de lieux rafraîchis et le renforcement du plan communal de sauvegarde... Dans

un même esprit de solidarité, une aide exceptionnelle de 25 000 euros a été votée en faveur du fonds mis en place par l'Association des maires de France en faveur des communes frappées par les incendies de l'été.

MULTISPORTS ET RÉNOVATION DES FAÇADES

Sur le plan de la tranquillité publique, la séance a entériné la création de cinq postes supplémentaires d'agents de police municipale, ce qui porte les effectifs à 105 policiers. La municipalité entend également agir sur le marché immobilier avec l'instauration, à compter du 1er janvier 2027, de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour inciter à la remise sur le marché de logements durablement inoccupés. Celle-ci concernera les logements demeurés vacants depuis au moins deux ans.

Autre volet d'envergure : l'adoption des orientations de la politique sportive 2026-2032, axée sur les adolescents, afin d'éviter le décrochage sportif. « Si l'on constate que plus de 90 % des moins de 14 ans pratiquent une activité sportive en club, seuls 30 % des 15-20 ans disposent encore d'une licence sportive. Pour enrayer la chute des inscriptions, nous lançons

d'une licence loisirs multisports avec l'Office municipal du sport dédié à cette tranche d'âge », explique l'édile. Une seule adhésion permettra ainsi de découvrir plusieurs disciplines selon des modalités plus souples et moins centrées sur la compétition. Côté financement, la subvention 2026 de la ville à l'Office municipal du sport est abondée de 9.700 € pour financer spécifiquement les nouvelles activités destinées aux adolescents.

Enfin, la séance a confirmé la trajectoire de sécurisation de la dette de la collectivité, marquée par la désensibilisation d'un nouvel emprunt structuré portant sur 9,15 M€. À compter du 1er octobre, il ne restera ainsi plus qu'un seul emprunt structuré, représentant 11,6 % de l'encours de dette, contre 33,4 % fin 2025. L'objectif est d'atteindre une dette 100 % sécurisée à l'horizon 2029. La ville poursuit également, avec une enveloppe de 500.000 € sur cinq ans, la rénovation des façades du centre historique dans les secteurs Monge, Bossuet et Dauphine, tandis que la cour d'honneur de l'hôtel de ville est désormais rendue aux dijonnais. Côté activités fluviales, Après l'aménagement du Jardin du Port du Canal, inauguré en juin 2025 à l'issue d'un investissement de 4,2 M€ porté



Nathalie Koenders, maire de Dijon. Crédit : JDP.

par la ville, une nouvelle phase va permettre d'améliorer l'accueil des plaisanciers et de développer les activités fluviales, avec notamment la mise en place de des pontons et dispositifs d'amarrage. « L'objectif est de rendre ces nouveaux aménagements opéra-

tionnels pour l'ouverture de la saison de navigation en avril 2027 ». L'opération représente 438.357 €, avec une participation directe de la ville initialement prévue à hauteur de 20 %.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. Pour la rentrée 2026, la Ville de Chenôve consacre près de 408.000 € aux travaux de modernisation et au numérique dans ses six groupes scolaires.

408.000 € investis dans la rénovation des écoles chenevelièrès



Pour l'année 2026, la municipalité de Chenôve maintient un niveau élevé d'investissement dans l'éducation en allouant un budget global de près de 408.000 € aux travaux et aux équipements numériques de ses six groupes scolaires. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'un engagement politique durable axé sur l'amélioration des conditions d'apprentissage et l'adaptation des bâtiments scolaires aux enjeux écologiques et thermiques. Comme le souligne le maire Thierry Falconnet : « Nos écoles ne sont pas que des bâtiments, elle doivent être pensées comme de véritables lieux de vie qu'il convient d'entretenir, de moderniser et d'adapter tant pour les enfants que pour le personnel éducatif ». Au cœur de cette programmation 2026, le groupe scolaire « En Saint-Jacques » bénéficie à lui seul d'une enveloppe de 137.246 €.



L'école En Saint-Jacques a bénéficié de 137.246 € de travaux. Crédit : ville de Chenôve.

Les chantiers y englobent la réfection des sanitaires de la maternelle, la peinture d'une classe, la rénovation des plantations du jardin pédagogique, l'installation d'un self ainsi que l'équipement en dalles tactiles.

AGIR CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'effort municipal bénéficie à l'ensemble des établissements

de la commune. À l'école Jules Ferry, les travaux prévoient la création d'une nouvelle salle de classe en élémentaire et l'installation d'un self, prolongeant ainsi les aménagements réalisés en 2025 avec la végétalisation de la cour. Des interventions ciblées sont également menées à Grands Crus (étanchéité, toiture, performance énergétique,

sécurisation), Gambetta (dispositifs d'alerte, peintures, plantations), Les Violettes (installation de bancs et préparation d'un projet de réhabilitation globale) et Bourdenières (plantations d'arbres, peintures). Parallèlement, la ville poursuit sa stratégie contre la fracture numérique en investissant 55.000 € en 2026 pour acquérir 12 dalles tactiles réparties dans toutes les écoles. Depuis 2023, plus de 210.000 € ont ainsi été consacrés aux équipements numériques scolaires. Enfin, cette dynamique est appuyée par le label Cité Éducative, renouvelé en mars 2024 pour trois ans, qui permet de débloquer une enveloppe de 215.000 € en faveur de 45 projets fléchés sur la jeunesse et la petite enfance. Pour rappel, en septembre 2019, Chenôve était la première ville de Bourgogne Franche-Comté à être labellisée Cité Éducative.

F.C.

Région BFC

LA BANQUE DES TERRITOIRES POURSUIT SON ENGAGEMENT AUPRÈS D'HABELLIS. À l'occasion du 86^e congrès HLM organisé par l'Union sociale pour l'habitat (USH), la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) a renouvelé son engagement auprès de l'ESH Habellis premier bailleur social privé de Bourgogne et filiale du groupe Action Logement, pour la construction, l'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux. Charles du Dresnay, directeur régional Bourgogne Franche-Comté, en présence de Mathieu Aufauvre, directeur du réseau de la Banque des Territoires, a signé avec Béatrice Gaulard, directrice générale d'Habellis représentée par Simon Spada, directeur général adjoint d'Habellis, une convention pluriannuelle pour la période 2026-2028. Ce partenariat, d'un montant global estimé à 206 M€ (représentant 75 % du plan de financement total). Cette somme est répartie en 169 M€ pour le développement (soit 1.166 nouveaux logements) et 37 M€ pour la réhabilitation (soit 905 logements). Habellis, qui gère près de 18 700 logements répartis dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, est un acteur clé de la région. Entre 2024 et 2025, ce partenariat a déjà permis : la construction et l'acquisition de 747 logements sociaux, la réhabilitation de 269 logements sociaux, la souscription de titres participatifs à hauteur de 8 M€ en 2025 et la signature d'un prêt Duo de 37.4 M€ en 2026. Cette convention s'inscrit dans la stratégie ambitieuse d'Habellis, qui vise à développer, rénover et verdir son patrimoine immobilier pour répondre aux besoins croissants en logements sociaux et durables en Bourgogne Franche-Comté.

en bref

Côte-d'Or. Jeudi 24 septembre se tenait le conseil métropolitain de Dijon Métropole.

Mobilités, grands projets et hommages au menu du conseil



Lors de la séance du conseil métropolitain du jeudi 24 septembre, le président François Rebsamen est revenu sur plusieurs dossiers clés de l'actualité métropolitaine à commencé par les 50 ans de la métropole, dont les festivités mettent un coup de projecteur sur les grandes réalisations passées, démontrant que « sur bien des sujets nous avons été en avance sur tous les autres », affirme l'élu. Ont également été évoqués : la modernisation de l'unité de valorisation énergétique ; la nouvelle ligne de tramway qui va mobiliser des compétences d'ingénierie nécessitant l'embauche de huit personnes, ainsi que le lancement des démarches administratives auprès de la SNCF liées à l'emprise ferroviaire de la rue de Mayence ; le lancement d'AgroNov2 ; l'essor des zones d'activités de l'Écoparc à Saint-Apollinaire et de Beauregard ; ainsi que la pose de la première pierre de la Chocolaterie de Bourgogne : « la réussite d'un homme et d'une équipe, qui redonne vie à un patrimoine culinaire emblématique », s'enthousiasme François Rebsamen.

Le président est largement revenu sur les enjeux de transport et d'aménagement terri-

François Rebsamen, président de Dijon Métropole. Crédit : JDP.



torial. Il a notamment salué l'avancée du versement mobilité régionale ruralité, un nouveau levier financier porté au niveau régional sur la base d'une initiative qu'il avait lui-même poussée. Ce dispositif à hauteur de 0,15 % apportera des moyens inédits aux communautés de communes rurales comme à la région pour financer les infrastructures de mobilités. François Rebsamen y voit un levier essentiel pour renforcer la solidarité territoriale : « La métropole reçoit beaucoup du monde rural, mais elle donne aussi beaucoup », a-t-il rappelé, soulignant la nécessité de mieux connecter Dijon aux intercommunalités voisines. Poursuivant sur le volet transports, François Rebsamen a évoqué le projet

de Service express régional de mobilité, désormais porté par une quinzaine d'autorités organisatrices de la mobilité et la région Bourgogne Franche-Comté. Avec un objectif : résorber les flux quotidiens vers la capitale régionale : « 100.000 emplois privés, ça fait aussi 100.000 véhicules chaque jour qui rentrent dans la métropole », a martelé le président.

HOMMAGES POSTHUMES

Sur le volet de l'attractivité touristique, Dijon Métropole confirme son ambition d'acquiescer le Grand Hall de la Cité de la Gastronomie pour un coût de fonctionnement annuel estimé à 80.000 euros, afin d'en faire la porte d'entrée des 23 communes vers la Route des Grands Crus.

La métropole soutient aussi l'enseignement supérieur avec 4,1 M€ pour le campus urbain Maret, dont la livraison est prévue pour début 2028, et 1 M€ débloqués pour la formation en odontologie auxquels s'ajoutent 3,8 M€ de la région BFC et 3,5 M€ de l'État. La collectivité a également validé une convention de stationnement accompagnant un projet immobilier mené par BNP Paribas sur une « dent creuse » contiguë au siège de la métropole. Cet ancien terrain vague laissera place à une résidence de 73 logements, du T1 au T5, répondant notamment à la pénurie de grands logements familiaux. Pour éviter la création de parkings en surface, 37 places de stationnement seront concédées à proximité immédiate. Malgré l'alerte sécheresse maximale, le prix de l'eau reste contenu sous le seuil symbolique des 4 €, le mètre cube. Enfin, deux « dénominations commémoratives » ont été votés : l'arrêt de tramway Érasme est renommé « Érasme - François Patriat » en mémoire de l'ancien président de région, et la piscine olympique devient la piscine Gérard Dupire, saluant l'élu qui avait défendu sa fosse de plongée de 20 mètres.

Frédéric Chevalier

Yonne. Le délégataire de service public a investi 5,5 M€ dans de nouvelles infrastructures qu'il a construites au profit de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Keolis prend possession de son dépôt



Le réseau de transport de l'Auxerrois franchit une nouvelle étape avec la mise en service de son nouveau dépôt multi-énergies. Réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Keolis Communauté de l'Auxerrois, cet équipement de 10.000 m² constitue désormais le centre névralgique de l'exploitation du réseau AuxR_M le bus et un investissement stratégique destiné à accompagner la mutation énergétique du parc de véhicules. Sa capacité permet le stationnement et l'entretien d'une flotte pouvant atteindre 25 bus dont quatre nouveaux véhicules Daimler à motorisation mixte - électricité et hydrogène.

Installé à proximité de la station d'avitaillement, le nouvel équipement rassemble sur un



Alors que le nouveau dépôt n'a pas encore été officiellement inauguré, les quatre nouveaux véhicules ont reçu leur nouvelle livrée et sont en circulation. Crédit : Keolis Communauté de l'Auxerrois.

même site les ateliers de maintenance, les espaces administratifs ainsi que les installations techniques nécessaires à l'exploitation quotidienne du réseau. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la délégation de service public confiée à Keolis jusqu'en 2031. Le montage financier retenu

repose sur un modèle désormais fréquent dans le secteur des transports publics : l'opérateur assure l'investissement et la conduite du projet, tandis que la collectivité compense l'effort financier au travers d'une redevance intégrée au contrat d'exploitation.

La dimension environ-

nementale a également été intégrée dans la conception du bâtiment.

UN VOLET ÉCORESPONSABLE AFFIRMÉ

Le site est en effet équipé d'un système de récupération des eaux pluviales destiné au lavage des véhicules, réduisant ainsi considérablement la consommation d'eau potable. Ce choix doit illustrer la volonté de Keolis de concilier performance économique, efficacité opérationnelle et réduction de l'empreinte environnementale. Avec ce nouvel outil industriel, l'intercommunalité auxerroise dispose désormais d'un équipement pensé pour accompagner le développement de mobilités durables et préparer les évolutions du réseau pour les années à venir.

Stéphane Bourdier

Région BFC

LE CESER BFC TRACE SA VOIE SUR L'IA ET LA DONNÉE. Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Bourgogne Franche-Comté a présenté le 15 septembre à la maison régionale de l'innovation sa contribution sur l'intelligence artificielle et la donnée, assortie de 12 préconisations. Une démarche inédite : selon sa présidente Élise Moreau, « le Ceser a été associé au comité de pilotage dès le départ, ce qui constitue une première sous cette forme en France ». Pour le président de la commission Mobilité, Énergie et Numérique, Jean-François Dugourd, « l'enjeu n'est pas d'être pour ou contre l'IA, mais de savoir comment, pourquoi et dans quelles conditions l'utiliser ». La future stratégie régionale devra être « progressive, adaptable et maîtrisée », en tenant compte d'« un territoire rural marqué par des disparités géographiques et démographiques ».

CINQ ORIENTATIONS POUR 12 PRÉCONISATIONS

Cinq orientations (gouvernance, cas d'usage, éducation, environnement et donnée) structurent le rapport. La première appelle à une gouvernance régionale et un cadre de référence : la rapporteure Carmen Munoz-Dormoy (directrice à l'action régionale du groupe EDF en BFC, conseillère du Ceser au titre du Medef) plaide pour que « tous les acteurs partagent un langage commun, évitent les doublons ». La deuxième vise des usages « utiles, responsables et accessibles », avec un principe cher au rapporteur Michel Bleuze (conseiller au titre de l'Union régionale des associations familiales : « le droit au non-numérique », pour qu'« un accès équivalent aux services publics soit maintenu » pour ceux qui restent éloignés du numérique. Sur ce sujet de la fracture numérique, les rapporteurs citent l'exemple de Villeurbanne, « qui garantit un traitement physique et papier pour les citoyens ne souhaitant pas utiliser le numérique », et appellent à valoriser des dispositifs mobiles régionaux : bus des femmes dans la Nièvre et le Jura, bus médicalisés, ou bus de La Poste dans le Jura.

Suivent l'éducation et l'acculturation - « la connaissance est la condition préalable à la maîtrise de l'IA » -, la sobriété environnementale, avec le principe « pas de projet d'IA sans analyse d'impact préalable », et enfin la donnée, jugée « socle indispensable : il n'y a pas d'IA sans données », rappelle Carmen Munoz-Dormoy, qui appelle à s'appuyer sur des démarches existantes comme Idéo BFC.

Interrogés sur les disparités entre départements, les rapporteurs assument ne pas avoir « audité l'ensemble des acteurs pour dresser un classement », mais visent une « mutualisation des bonnes pratiques et des algorithmes pour éviter que chacun ne réinvente la roue dans son coin ». Michel Bleuze insiste sur le rôle de « chef de file » du conseil régional pour éviter le fameux « millefeuille administratif » français.

Le cadre de sobriété se veut « une grille d'évaluation très pragmatique », invitant à « choisir des modèles plus sobres » et à évaluer systématiquement « la localisation de l'hébergement » avant toute utilisation d'une IA, avec un rôle moteur primordial du conseil régional comme modèle de bonne pratique. « L'IA n'est ni une solution miracle, ni une menace absolue : c'est une boîte à outils », concluent les rapporteurs qui rappellent enfin que l'IA générative « n'a aucune intelligence ni conscience » et doit « rester un support de gain de temps et d'aide à la décision, sans se substituer au jugement humain ».

Emmanuelle de Jesus

en bref

Yonne. Pour sa deuxième édition, la journée « Emploi & Sport », organisée par le conseil départemental de l'Yonne en partenariat avec l'AJA, a réuni 60 participants et 25 entreprises.

À l'AJA, le sport se met au service de l'emploi



Dans les couloirs de l'AJA, les demandeurs d'emploi ont troqué, le temps d'une journée, les traditionnels salons de recrutement pour un décor un peu particulier. Pour cette deuxième édition de « Emploi & Sport », le Département s'est appuyé sur le club auxerrois afin de proposer une autre manière de parler d'emploi. La matinée a débuté par quatre ateliers consacrés notamment à la confiance en soi, encadrés par des joueuses de l'équipe féminine de l'AJA. Les participants ont ensuite été invités à pratiquer une activité sportive ensemble, avant de poursuivre la journée autour de rencontres avec des entreprises.

Une logique qui dépasse le simple symbole. Pour Yves Hutin, directeur territorial France Travail Yonne, les qualités recherchées par les recruteurs ne se résument pas aux diplômes : « *L'engagement, la capacité à travailler en équipe, la motivation et l'entrain peuvent peser dans une candidature. Ce n'est pas*

nécessairement le diplôme, le CV ou votre parcours de vie.

L'AJA, UN TERRAIN DE JEU POUR L'INSERTION

Pour le Département, le choix de l'AJA n'a donc rien d'anodin. Le club est présenté comme un acteur qui dépasse largement le cadre sportif. Grégory Dorte, président du Département, a rappelé le poids économique du club et son rôle dans le territoire, évoquant entre 150 et 160 équivalents temps plein. Surtout, il voit dans le sport « *un formidable outil pour transmettre des qualités directement mobilisables dans le monde professionnel.* » Même son de cloche du côté de l'AJA. Baptiste Malherbe a souligné l'engagement du club dans les actions sociétales et l'importance de cette journée faite pour les participants. L'équipe féminine, soutenue par le département et engagée en « seconde ligue », a notamment pris part aux ateliers. Une manière de faire des joueuses des exemples autant sportifs qu'humains. Mais derrière les ateliers et les discours, l'objectif reste très concret : provoquer des rencontres susceptibles de



Les participants ont pu se dépenser sous l'œil aiguisé des joueuses professionnelles de l'AJA, avec, au-dessus d'eux, le regard pesant d'Éric Cantona. Crédit : JDP.

déboucher sur un emploi. Cette année, 60 personnes étaient inscrites à l'opération, contre 46 lors de la première édition. Vingt-cinq entreprises étaient présentes, davantage que l'an passé, avec des profils variés : entreprises partenaires de l'AJA, structures ayant des besoins de recrutement, acteurs ou encore chantiers d'insertion. Le dispositif s'appuie également sur un large réseau de partenaires. France Travail, la ville d'Auxerre et le département peuvent notamment proposer des immersions pour découvrir les métiers de la fonction publique. Le Greta, le rectorat et le

CIFA apportent, eux, leur regard sur les formations. Aide à la personne, nettoyage, restauration... Le spectre des secteurs représentés se veut volontairement large pour multiplier les possibilités de rencontres. Une approche qui semble porter ses fruits : l'édition précédente affichait 78 % « *d'issue dynamique* », selon les chiffres communiqués lors de la journée. « *La seule différence des fois entre celui qui marque et celui qui ne marque pas, c'est celui qui ose* », lance Grégory Dorte aux participants.

Enzo Beaudet

Yonne. Au-dessus de la vallée du ru de Vallan, un imposant viaduc est en train de prendre forme. Long de 220 mètres et réalisé pour 12 M€, l'ouvrage constitue l'une des étapes majeures du chantier de la LiSA.

Le viaduc de la LiSA prend forme



Difficile de ne pas lever les yeux. Au cœur du chantier, la charpente métallique du futur viaduc commence à dessiner les contours de l'ouvrage qui franchira la vallée du ru de Vallan. Long de 220 mètres, il sera constitué de trois travées de 64, 92 et 64 mètres, reposant sur deux piles et deux culées. Sa construction représente à elle seule un investissement de 12 M€.

Mais le plus spectaculaire reste à venir. Le tablier métallique, assemblé sur une piste aménagée derrière l'une des culées, sera installé grâce à la technique du « lançage ». Les éléments, fabriqués en tronçons de 15 à 30 mètres puis soudés sur place, seront progressivement poussés au-dessus de la vallée. Un premier poussage de 110 mètres doit intervenir prochainement, avant un second de même longueur en fin d'année.

Une méthode qui permet surtout de limiter les interventions lourdes directement dans la vallée. Le viaduc est un ouvrage mixte acier-béton de type bipoutre. Sa charpente nécessitera notamment 920 tonnes d'acier, auxquelles s'ajouteront 2.164 m³ de béton structurel et 400 tonnes d'armatures.

UN CHANTIER SCRUTÉ AU PLUS PRÈS

Pour cette nouvelle étape, les élus ont choisi d'ouvrir le chantier au public. Une première pour ce projet : les précédentes visites n'avaient pas permis au grand public de venir observer directement les travaux. « *Les gens nous l'ont reproché. Nous avons donc mis en place une visite ouverte à tous* », a expliqué Christophe Bonnefond, Vice-président.

Sur place, les visiteurs ont pu découvrir les techniques employées, mais aussi les précautions prises pour préserver



Des élèves du lycée agricole d'Auxerre La Brosse étaient présents pour observer le chantier. Crédit : JDP.

un environnement particulièrement sensible. Le chantier prévoit notamment des dispositifs de protection de la biodiversité et de traitement des eaux. Selon Grégory Dorte, président du Département de l'Yonne, environ 1,5 M€ sur les 33 M€ consacrés à la partie départementale sont liés aux mesures environnementales.

Pour les élus présents, le

viaduc symbolise surtout une étape concrète après plus de 25 ans d'attente. « *Ce n'est pas seulement 10 km de route, c'est un vrai projet d'aménagement du territoire* », a insisté le président du Département. Le viaduc, lui, doit être achevé dans le cadre d'un chantier prévu jusqu'à l'été 2027.

Enzo Beaudet

Yonne

AUXERRE : ÉVI'DANSE ENTRE EN PISTE.

Après plusieurs semaines de travaux et de mobilisation, Evi'danse a finalement rouvert ses portes le 1er septembre dernier, après avoir obtenu les autorisations nécessaires. Une réouverture qui marque une nouvelle étape pour l'association, désormais installée dans les anciens locaux du cinéma Le Paris. Et le succès est déjà au rendez-vous : près de 250 élèves ont rejoint l'association pour cette nouvelle saison. Les cours sont proposés les mardis, mercredis, vendredis et samedis, dans une salle de près de 100 m². Pour aménager cet espace, Evi'danse a notamment récupéré les miroirs et le parquet de l'ancien studio, tandis que de nouveaux rideaux ont été installés. Mais si les danseurs ont retrouvé leur piste, le chantier est loin d'être terminé. Sur les 50.000 € nécessaires au projet, la cagnotte lancée sur HelloAsso a déjà permis de réunir 21.000 €. Il manque donc encore 29.000 € pour permettre à l'association d'aller au bout de ses ambitions. « *On avance avec l'argent qu'on a* », résume Aurélien Hellé, co-président de l'association, qui souhaite désormais poursuivre progressivement l'aménagement du lieu.

Côte-d'Or

BEAUNE SOLIDAIRE AVEC LES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES.

Plusieurs incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France et ont ravagé près de 115.000 hectares, ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, les associations d'élus et de protection civile ont appelé à apporter un soutien financier aux communes sinistrées. Compte-tenu des dégâts matériels, humains et environnementaux majeurs que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Beaune tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Beaune contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 5.000 € à l'Association des Maires de France.

en bref

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr



**Anaïs a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anaïs C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010

hi
**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Le droit et le chiffre

La Cour d'appel de Besançon a son nouveau procureur général

Justice. Vendredi 25 septembre, a eu lieu l'audience solennelle marquant l'installation d'Olivier Caracotch en qualité de procureur général, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} septembre.

 **N**é à Besançon et formé en sciences politiques à Paris, Olivier Caracotch a intégré la magistrature en 1996 après sa formation à l'École nationale de la magistrature. Sa carrière l'a conduit à travers plusieurs juridictions françaises : substitut à Lons-le-Saunier dès 1999, puis à la cour d'appel de Besançon en 2001, avant un long passage à Nice où il a été successivement substitut puis vice-procureur entre 2003 et 2011. Il prend ensuite la tête du parquet de Foix comme procureur de la République (2011), puis celui de Troyes (2015). En 2019, il rejoint l'administration centrale comme adjoint au directeur des affaires criminelles et des grâces, avant de diriger le parquet de Dijon à partir de 2021, où il s'est fortement impliqué dans la lutte contre le narcotrafic. Olivier Caracotch s'est également investi dans la formation des magistrats, notamment à l'ENM de Bordeaux et Paris et à l'École nationale des greffes de Dijon. En 2025, le garde des Sceaux lui a confié, avec Marie Grosset, conseillère d'État, une mission de préfiguration portant sur la structuration de la prise en charge des usagers et de l'aide aux victimes au ministère de la Justice.

UN RESSORT QUI COUVRE CINQ JURIDICTIONS
En tant que procureur général, Olivier Caracotch représente



Olivier Caracotch, à son arrivée comme procureur de la République à Dijon en 2021. Crédit : Archives JDP.

désormais le ministère public devant la cour d'appel et les cours d'assises de son ressort, qui compte trois cours d'assises et cours criminelles départementales, situées dans le Doubs, la Haute-Saône/Territoire de Belfort et le Jura. Son rôle consiste à animer et coordonner l'action des procureurs de la République en matière de prévention et de répression des infractions, à décliner localement les instructions générales du ministre de la Justice et à évaluer la mise en œuvre des politiques pénales sur son territoire. Il exerce également, avec le premier président de la cour d'appel, une responsabilité conjointe sur l'administration des services judiciaires (personnel, budget, formation, patrimoine immobilier) et l'inspection des juridictions. Le ressort de la cour d'appel de Besançon regroupe cinq parquets répartis en deux groupes de juridictions :
- Groupe 3 : Besançon (23.866 procès-verbaux et plaintes enregistrés en 2025, dont 53,2 % à auteur inconnu), Lons-le-Saunier (15.461, dont 46,7 %) et Vesoul (12.931, dont 45,1 %).
- Groupe 4 : Montbéliard (10.308, dont 43,3 %) et Belfort (8.348, dont 41,8 %).
Au 1^{er} septembre 2026, le parquet général est composé du procureur général, d'un avocat général, d'une secrétaire générale, de

quatre substituts généraux et de quatre substituts placés. L'ensemble du ressort de la cour d'appel mobilise, au 1^{er} septembre 2026, un effectif de 100 magistrats du siège, 36 magistrats du parquet, cinq présidents et quatre procureurs de la République, ainsi que cinq magistrats honoraires et trois à titre temporaire. Les services de greffe comptent pour leur part 30 directeurs, 49 cadres-greffiers, 128 greffiers, 104 autres fonctionnaires, 21 agents contractuels, 35 attachés de justice et 16 assistants de justice.

Emmanuelle de Jesus

Des moyens conséquents

48 587 591 €	Programme 166 — Justice judiciaire
Masse salariale, fonctionnement courant et frais de justice du ressort	
Masse salariale	38 165 526 €
Frais de justice (analyses, expertises, gardiennage...)	5 125 499 €
Fonctionnement courant	5 296 566 €
1 261 735 €	Programme 101 — Accès au droit et à la justice
Accès au droit, aide aux victimes et médiation familiale	
Aide aux victimes	777 018 €
Médiation familiale	305 717 €
Accès au droit	179 000 €



Il se passe plein de choses ici.
C'est pour ça qu'on écoute Ici.

 **ici** Bourgogne

Le média qui vit comme nous, ici.

Opinions

Publicité en optique : le ROF salue le retrait du projet d'interdiction

Le Rassemblement des Opticiens de France (ROF)

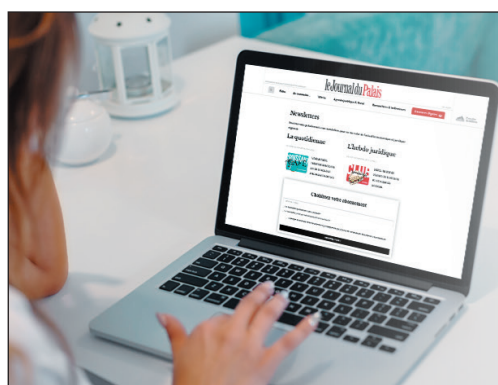
Le Rassemblement des Opticiens de France (ROF) prend acte avec satisfaction de la décision des pouvoirs publics de ne pas donner suite au projet d'arrêté qui aurait conduit à une interdiction générale de la publicité pour les dispositifs médicaux d'optique remboursés. Dès le 4 septembre, le ROF avait alerté sur le caractère disproportionné d'une interdiction générale et sur ses conséquences pour les professionnels comme pour les patients : restriction de l'information sur les équipements et les innovations, moindre capacité à comparer les offres et risque d'affaiblissement de la concurrence. Dans son communiqué du 8 septembre, le ROF avait ainsi demandé au gouvernement de renoncer à cette interdiction et de privilégier une réponse proportionnée et concertée. Le ROF a, dans le même temps, toujours reconnu les préoccupations exprimées par les pouvoirs publics. Certaines pratiques publicitaires peuvent être excessives ou abusives et justifient un encadrement

plus exigeant. C'est précisément pourquoi le ROF défend depuis plusieurs mois une logique de régulation plutôt que d'interdiction : mieux définir les règles, responsabiliser les acteurs, renforcer les contrôles et sanctionner les dérives. Cette démarche s'appuie notamment sur la charte d'engagements élaborée par le ROF au début de l'année et adoptée à l'unanimité de ses membres. Présentée dès mars aux pouvoirs publics, elle vise à répondre concrètement aux principales pratiques identifiées. Le ROF a également engagé une démarche auprès de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) afin de travailler à l'élaboration de règles déontologiques sectorielles spécifiquement adaptées à l'optique. Le retrait du projet d'interdiction doit désormais ouvrir une nouvelle étape. Pour le ROF, il appartient à la profession de démontrer sa capacité à construire collectivement un cadre exigeant, lisible et crédible, conciliant la protection des patients, la loyauté

des pratiques commerciales et la liberté de communication des professionnels. Le ROF souhaite donc que l'ensemble des acteurs de l'optique puissent désormais se rassembler autour de ce travail, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes : patients et consommateurs, professionnels, industriels, financeurs et pouvoirs publics. Jean-François Porte, président du ROF, déclare : « Nous nous réjouissons que les pouvoirs publics aient entendu notre demande et choisi de ne pas retenir une interdiction générale, qui aurait constitué une réponse disproportionnée. Mais ce retrait ne doit pas signifier le statu quo. Nous avons collectivement la responsabilité de mieux encadrer certaines pratiques et de construire des règles exigeantes et applicables à tous. Le ROF rendra toute sa part à ce travail et souhaite que la profession puisse se rassembler autour d'une régulation déontologique ambitieuse, dans l'intérêt des patients comme de l'ensemble de la filière. »

Le regard de Faro

AURA-T-ON ASSEZ DE GAZ EN FRANCE POUR PASSER L'HIVER ?



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Une preuve de confiance

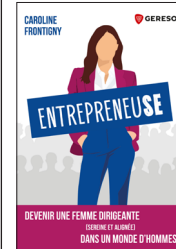


Je ne tiens pas le compte de tous les discours dont mon métier m'inflige me permet l'écoute silencieuse, voire recueillie, l'esprit déjà en alerte pour la séquence suivante dite du « micro tendu » où micros donc, mais aussi

portables en mode dictaphone, recueillent la parole du monsieur (ou de la dame, mais il faut reconnaître que c'est moins souvent le cas) qui vient de parler à la tribune. L'idée est de se battre gentiment contre les confrères pour placer « sa » question qui viendra éclairer un point du discours précédemment débité déclaré. Soyons francs : c'est rarement transcendant. Les « éléments de langage » soigneusement choisis par les communicants, puis encore plus soigneusement examinés par les agents de service concernés, puis décortiqués/réécrits par les élus eux-mêmes qui ne sont pas des communicants mais pensent l'être, donnent au final un brouet qui nourrit assez peu l'esprit. Mieux vaut être attentif pour trouver un morceau de quelque chose qui surnage suffisamment pour pouvoir le harponner et y accrocher une question. Comme toujours dans ce genre d'exercice extrêmement calibré, c'est quand ça sort du cadre que cela devient intéressant : pas quand le monsieur (ou la dame) bafouille ou savonne, non non ; mais quand, s'évadant des ornières soigneusement balisées par ses équipes, il (elle) se sent pousser des ailes et s'en va baguenauder dans les pâturages de son imaginaire, les dites équipes réduites au silence devant la presse. D'ailleurs, plus l'élue.e est capée.e, plus il (elle) a l'expérience du discours, plus on a des chances de le (la) voir sauter les barrières et nous livrer le fond de sa pensée tout en retombant sur ses pattes, sans trahir le propos initial et parfois même en trouvant sans le savoir une formule qui fait mouche (et ça nous change du harpon). Ainsi François Sauvadet livrant quelques mots sur le projet Osmose (lire en page 3) s'est-il affranchi de son discours destiné à éclairer l'auditoire quant aux motivations qui l'ont poussé à investir 34 M€ dans ce bâtiment destiné à accueillir non pas du public, mais les agents des services centraux et 15 M€ de plus pour les services décentralisés du conseil départemental pour le résumer en une formule : « En investissant comme on l'a fait on montre que l'on fait confiance à nos agents. Investir, c'est une marque de confiance ». À l'heure où d'aucuns cherchent des solutions pour booster l'attractivité dans leurs entreprises ou leurs collectivités, cette petite formule a tout de la pêche miraculeuse. Certes tout le monde n'a pas 34 M€ à dépenser, mais rien que décider de faire confiance à ses équipes ne coûte rien en numéraire et ça peut rapporter beaucoup.

Le coin bouquins

ENTREPRENEUSE.



À la croisée du témoignage entrepreneurial, du leadership et du développement professionnel, *Entrepreneuse* s'adresse aux créatrices d'entreprise, entrepreneuses et dirigeantes, mais aussi à toutes les femmes qui s'interrogent sur leur rapport au pouvoir, à la décision et à la réussite.

En partageant ses réussites comme ses crises, l'autrice défend une vision plus réaliste de l'entrepreneuriat féminin : devenir dirigeante ne consiste pas à entrer dans un modèle préexistant, mais à construire progressivement le sien.

♦ Éditions Gereso, 219 pages, 22 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

Adjudication



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

DIJON (21000), 42 rue Lafayette

Cadastré section AT 121 pour 09a 47ca. Lot 1. Un appartement au rez-de-chaussée comprenant entrée depuis la cour commune, verrière, séjour, cuisine, chambre, cellier, salle d'eau.
Terrain privatif.
Une cave.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 49.000 €
LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES
QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : JEUDI 15 OCTOBRE 2026 A 14 H 00.

A la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE BOURGOGNE, société coopérative à capital variable, inscrite au R.C.S. de TROYES, identifiée sous le n° siren 775 718 216, dont le siège social est 269 Faubourg Croncels à TROYES et la Direction Générale, 18 rue Davout à DIJON, agissant poursuites et diligences de son directeur général en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant pour avocats la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.
L2604758

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION
DE SOCIETE

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI
COULON AVENIR

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société civile sans statut légal particulier immatriculée au R.C.S. de DIJON dénommée SCI COULON AVENIR, au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de toutes constructions existantes. L'acquisition et la gestion de tous titres de sociétés immobilières.

Son siège social est fixé à SOMBERNON (21540), 22 rue du Vieux Château et le gérant est Monsieur Jean -Christophe MERCUSOT, demeurant à SOMBERNON (21540), 32 rue du Vieux Château.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.
L2604770

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PASSAVENT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 17/09/2026, il a été constitué une SCM ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PASSAVENT
Objet social : La mise en commun de tous les moyens matériels et humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles de ses associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel ; L'acquisition, la location, l'entretien et la gestion de tout matériel, mobilier, outillage et équipement utile à l'exercice de ces mêmes activités ; L'embauche et la gestion de tout personnel salarié utile au fonctionnement des moyens ainsi mis en commun ; D'améliorer et d'accroître les résultats de ces activités professionnelles, en valorisant les services rendus à la clientèle, tout en respectant tant la liberté de choix de chaque client que l'indépendance professionnelle de chaque associé.

Siège social : 11 rue du Champ Passavent, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX

Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. CHRISTOPHE Jérémy 3 rue Konrad Adenauer 21121 FONTAINE LES DIJON et M. PETET Romuald 23C rue Sambin 21000 DIJON et M^{me} STAIGER Christelle 54 rue de Montchevreuil 21120 IS SUR TILLE et M. CHANEL Sacha 14 rue des Godrans 21000 DIJON

Clause d'agrément : Cession de parts qu'après agrément quelle que soit la qualité du cessionnaire.
L2604777

eca

GLL

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue du Mini-Golf
21370 PRENOIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée du 18/09/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : GLL
Siège social : 14 rue du Mini-Golf, 21370 PRENOIS

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus et/ou meublés, dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Ludovic LANIER, 14 rue du Mini-Golf 21370 PRENOIS
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604783

ACOLYT INVEST

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 18 et 20/09/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, dénommée ACOLYT INVEST, dont le siège social est situé 8, rue de la Croix Belin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, qui a pour objet, en France et dans tous pays, la prise de participations et d'intérêts financiers, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, existantes ou à créer ; l'activité de gestion financière dans le sens le plus élaboré, que ce soit sous forme de prêt, d'octroi de garanties, de centralisation de trésorerie ou autrement, à toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ou encore à toute autre société, dans la limite de la réglementation du secteur financier ; l'administration, la supervision et le contrôle de toutes les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation ; l'exercice de tout mandat social dans toute société avec laquelle il existe un lien de participation ; la fourniture de toute prestation de services de gestion au profit de toute société avec laquelle il existe un lien de participation. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément est prise à majorité des deux tiers des voix attachées aux actions émises par la Société ; le cédant prenant part au vote. La SAS CFMB (RCS 822 615 720), a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée et la SARL GALAHAD (RCS 992 843 862) a été nommée en qualité de Directeur général pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2604817

FINANCIERE
SOUILLLOT

Avis de constitution

Selon acte SSP du 17/09/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FINANCIERE SOUILLLOT
Siège social : 1 rue de Huchey 21110 GENLIS

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés, ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux ou autrement ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, de vente, d'échange d'apport, de souscription de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ; la gestion de tous fonds ou produits de capitalisation ; L'animation, la direction et la coordination de sociétés auxquelles la Société est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle ; La fourniture de toutes prestations de service, conseils, études sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier, stratégique, ou autres au profit de sociétés au sein desquelles elle détient une participation, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;

Durée : 99 ans
Capital : 20.000 € (apports en numéraire)

Président : Yohann Souillot demeurant 2 ruelle du Grand Chemin 21170 Esbarres

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire

Exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions de la collectivité des associés.

Cession d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes transmissions de titres au profit d'un tiers ou au profit d'un associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à une majorité représentant au moins les deux tiers des droits de vote dont disposent les associés.

Immatriculation : RCS Dijon
L2604790

B&B INVEST

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société B&B INVEST, société par actions simplifiée au capital 30.000 €. SIÈGE : 10 allée de la Rivière - 21220 ST PHILIBERT. DURÉE : 99 ans. OBJET : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, produits financiers, portefeuilles de titres, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations ou services administratifs, de direction, financiers, techniques, commerciaux ou autres ; La gestion de tous services communs de sociétés ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRÉSIDENT : Madame Catherine BARHOUMI, demeurant 10 allée de la Rivière - 21220 ST PHILIBERT. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Makrem BARHOUMI, demeurant 10 allée de la Rivière - 21220 ST PHILIBERT.

Pour avis : La présidente.

L2604815

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

CDF 13 FAUBOURG

Constitution

Avis est donnée de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée CDF 13 FAUBOURG, au capital de 10 000 € dont le siège social est fixé 31 Rue du Faubourg Bretonnière, 21200 BEAUNE, ayant pour objet social l'exploitation d'un ou plusieurs établissements de restauration et/ou de traiteur, de bar, de salon de thé, ainsi que l'exploitation de toutes activités connexes s'y rapportant, telles que l'organisation d'événements ou de toutes prestations de service en lien avec ces activités.

Les gérants sont : M. Marc DESARMENIEN demeurant Route de Bligny, 21360 THOREY-SUR-OUCHE et M. Guillaume CROTET demeurant 16 Avenue Charles de Gaulle, 21200 BEAUNE.

Immatriculation au RCS de DIJON.
L2604823

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FB

PARTICIPATIONS

Société de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes par actions simplifiée au capital de 725.000 Euros
Siège social : 10 B Rond Point de la Nation 21000 DIJON

Avis de constitution

ASSP du 21/09/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes par actions simplifiée. DÉNOMINATION : FB PARTICIPATIONS. SIÈGE : 10 B Rond -Point de la Nation - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 725.000 €. OBJET : Prise de participation et gestion de parts ou d'actions dans une ou plusieurs sociétés d'exercice libéral ; Participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ; Détention de parts sociales ou d'actions dans des sociétés civiles immobilières ayant exclusivement pour objet la propriété et la gestion des locaux professionnels affectés à l'exercice de la (des) société(s) d'exercice libéral susvisées, dans la stricte mesure où cette détention revêt un caractère accessoire à l'objet principal et demeure conforme aux dispositions en vigueur ainsi qu'aux recommandations du Conseil de l'Ordre compétent ; Toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions appartenant à l'associé unique sont libres. PRÉSIDENT : M. Florent BENCHETRIT, demeurant 2 B. Florent Rue - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON. Immatriculation R.C.S. DIJON.
L2604828

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Bamboo Prime I

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 place des Platanes
21250 PAGNY LE CHATEAU

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Bamboo Prime I
Siège : 8 place des Platanes, 21250 PAGNY LE CHATEAU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, l'achat, la détention, l'exploitation et la vente d'un portefeuille identifié de crédits carbone certifiés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

Président : Société LUJAPAO, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est au 16 rue des Papillons 34110 FRONTIGNAN, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 952 987 592 RCS MONTPELLIER.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Le président.

L2604833

Docteur
Youssef KHADER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 21/09/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée Docteur Youssef KHADER, dont le siège social est situé 7, rue Jean-Baptiste Say - ZAC des Terres Rousses - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés. La décision d'agrément sera prise par un ou plusieurs associés titulaires d'actions représentant la majorité des droits de vote ; le cédant prenant part au vote. M. Youssef KHADER, demeurant 356, route de Saint-Martin - 73130 LA CHAMBRE, a été nommé en qualité de Président sans limitation de durée.

Pour avis.

L2604836

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

PIANETTI
BOIS CONSEIL

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 22/09/26 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PIANETTI BOIS CONSEIL.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 12 rue Haute - 21400 VILLOTTE SUR OURCE.

OBJET : Toutes prestations de services, de conseil, d'assistance et d'accompagnement opérationnel au profit des entreprises, notamment de la filière bois (exploitation forestière, scierie, séchage, menuiserie et négoce de bois).

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANT : M. Bertrand PIANETTI, né le 8 mars 1967 à DIJON (21), demeurant 12 rue Haute - 21400 VILLOTTE SUR OURCE.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2604847

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PEPINIERE
JOVIGNOT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 16/09/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'PEPINIERE JOVIGNOT

Objet social : L'exploitation de pépinières, la production, la culture, la transformation et la conservation de tous végétaux. Le négoce, l'achat, la vente, la distribution, la commercialisation de tous végétaux, produits horticoles, agricoles ou dérivés, ainsi que de tous produits annexes ou complémentaires, contenants, équipements, matériels, fournitures et accessoires liés au jardinage, à l'horticulture et à l'aménagement des espaces verts. Toutes activités de conseil, d'étude, de conception, de réalisation, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'espaces verts, jardins, parcs et paysages, ainsi que toutes prestations de services associées. La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise à bail, la location, la gérance de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant aux activités ci-dessus. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de groupement.

Siège social : 7 B rue Champ Bazin, 21130 LES MAILLYS
Capital : 140 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : HOLDING BAUMONT, SARL au capital de 1 500 €, ayant son siège social 7 B rue Champ Bazin 21130 LES MAILLYS, immatriculée sous le n°104550389 au RCS de DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire ayant la qualité d'associé. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

L2604856

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

HELVEY
Avis de constitution

Selon acte SSP du 18/09/2026, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HELVEY
Siège social : 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune
Objet : La gestion des immeubles comprenant toutes opérations de locations nues, locations meublées, locations sous forme para-hôtelière. Dans le cadre de ces opérations de location para-hôtelière, la réalisation directe ou indirecte, de toute prestation de services au bénéfice de la clientèle, comprenant notamment le petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison et la réception (personnalisée ou non) de la clientèle. L'activité de prestataires de services pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en tous domaines, ayant un rapport direct ou indirect avec des biens immobiliers, dans le respect de la législation applicable, y compris la maîtrise d'ouvrage, le conseil en aménagement ou constructions et la décoration d'intérieure. La construction, l'achat, la rénovation et la revente de tous biens immobiliers et mobiliers. L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location nue ou meublées de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société. La conclusion de tous contrats de crédit -bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat. L'administration et la gestion de tous immeubles, par la voie de la location de locaux d'habitation meublés ou destinés à être meublés.
Durée : 99 ans
Capital : 1.500 € (apport en numéraire)
Gérance : nommée gérante pour une durée indéterminée : SAS MUJO, 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune, RCS Dijon 852 034 370
Associés indéfiniment et solidairement responsables : SAS MUJO, 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune, RCS Dijon 852 034 370 et SAS BURGUNDY VINEYARDS INVESTMENT, 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune, RCS Dijon 920 997 756
Immatriculation : RCS DIJON L2604877

MARCELEST

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société MARCELEST, SAS au capital de 2.000 €. DURÉE : 99 ans. SIÈGE SOCIAL : 1 chemin de sans fonds - 21160 PERRIGNY LES DIJON. OBJET : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations de services dont la direction, l'accompagnement et le conseil à destination des entreprises notamment dans les domaines administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres ; La gestion de tous services communs à l'ensemble des sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président est Madame Stéphanie SIRE et le directeur général est Monsieur Mikaël SIRE, demeurant tous deux 1 chemin de sans fonds - 21160 PERRIGNY LES DIJON.
Pour avis : Le président.
L2604880

SAS
SoCal Frenchiez

Par ASSP en date à ST APOLLINAIRE du 18/09/2026, il a été constitué : Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : SoCal Frenchiez. Siège : 28, rue de la Redoute - 21850 ST APOLLINAIRE. Durée : 99 ans. Capital : 2 000 euros. Objet : conseil, recherche personnalisée et accompagnement pour l'achat et la vente de véhicules neufs ou d'occasion à moteur, assistance logistique pour l'importation de véhicules neufs ou d'occasion à moteur, achat-revente de véhicules à moteur, prestations de services auprès de professionnels dans le domaine du conseil en automobile, vente de produits dérivés liés à la marque commercialisée ou à l'automobile, import et vente de pièces détachées dans le secteur de l'automobile, location de véhicules à moteur avec ou sans chauffeur. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Charles BOMPAS, demeurant 1001, boulevard Christian Lafon 83700 SAINT RAPHAËL. Immatriculation : RCS DIJON. L2604884

LEGA
SPHERE
AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY
ABBBA

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 22 septembre 2026 :
DÉNOMINATION : ABBBA.
FORME : Société civile.
SIÈGE SOCIAL : 19 rue du Pichot - 21190 NANTOUX.
OBJET : L'acquisition, la cession, la gestion et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; La participation, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat ou de cession de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.789.000 €. MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 €.
APPORTS EN NATURE : 1.000 actions de la société SAS B AIR B et 56.707 actions de la société SAS NEOS SR BIS HOLDING d'un montant de 1.788.900 €.
CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire, à l'exception des cessions entre associés et entre ascendants et descendants, qui sont libres.
GÉRANT : Monsieur Christophe BERNAD, demeurant 19 rue du Pichot - 21190 NANTOUX
La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2604886

RÉDACTION
CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle
03.80.68.23.67
redaction.jdp@legalnet.org

Notaires
SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON
C2MN-CARNOT
Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 24/09/2026 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : C2MN-CARNOT
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - l'acquisition, la prise à bail, la location -vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvellesconformément à leur destination,- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment un ou plusieurs appartements, sis à DIJON (21000) 37 Boulevard Carnot - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui,- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
Siège social : 18 rue des Tilleuls, 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. PHILIPS Christian 18 rue des Tilleuls 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Clause d'agrément : oui
François GUILLERMET
L2604892
SASU CITADELLE
DU DRAGON
Avis est donné de la constitution de la société SASU CITADELLE DU DRAGON, au capital de 2.000 €.
SIÈGE : 6 bis route de Dijon - 21370 PLOMBIERES LES DIJON.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La prise de participations, par tous moyens, dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, existants ou à créer, notamment par voie de souscription, acquisition, apport, échange ou

autrement, de tous titres, droits sociaux ou valeurs mobilières ; La gestion, l'administration, la détention, la cession et la valorisation de ces participations et de tous titres, droits sociaux ou valeurs mobilières détenus par la société ; L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la location et la cession de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, directement ou indirectement, ainsi que de toutes participations dans des sociétés à prépondérance immobilière ; La réalisation de tous investissements, placements et opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à l'exclusion des activités réglementées ; L'animation, la coordination et, le cas échéant, la fourniture de prestations administratives, commerciales, financières, comptables, juridiques ou de conseil aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 2.000 €.
Chaque action donne droit à une voix.
La cession des actions de l'associé unique est libre.
PRÉSIDENT : Monsieur Eric RADZIMSKI, demeurant 6 bis route de Dijon - 21370 PLOMBIERES LES DIJON. L2604893
LEGI
Société
d'avocats
CONSEILS
LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON
BURGUNDY
HORSE TRADING
Avis de constitution
ASSP en date 21/09/2026 : il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : SAS. DÉNOMINATION SOCIALE : BURGUNDY HORSE TRADING. SIÈGE SOCIAL : Route de Gray - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT. OBJET SOCIAL : L'élevage hors sol de chevaux, sous toutes ses formes, incluant la reproduction, la sélection, le débouillage et l'entraînement de chevaux, poulains et équidés, sans lien avec le cycle d'exploitation d'un fonds ; La mise en valeur des chevaux, notamment leur dressage, leur préparation et leur présentation en vue de concours, courses, compétitions sportives ou ventes, ainsi que toute opération de valorisation commerciale des animaux (marketing, communication, gestion de carrière sportive) ; Le commerce de chevaux, à savoir l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le courtage, la location, le syndicat de propriété (syndication) et toute opération de négoce portant sur des équidés, ainsi que sur le matériel, les équipements et produits liés à l'activité équestre ; L'acquisition, la propriété, la construction, l'aménagement, l'exploitation et la gestion de toutes installations équestres ainsi que de tous bâtiments, terrains et équipements nécessaires ou utiles à l'exercice de l'activité équestre ; La prise en pension d'équidés, comprenant l'hébergement, la nourriture, les soins courants, l'entretien et la surveillance de chevaux appartenant à des tiers, ainsi que la gestion de tous services annexes liés à cette activité (transport, maréchalerie, vétérinaire) ; Le coaching et l'enseignement équestre, sous toutes ses formes, incluant les cours particuliers ou collectifs, la préparation à la compétition, l'accompagnement sportif de cavaliers et de propriétaires, ainsi que l'organisation de stages et de formations ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se

rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, y compris la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe. DURÉE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 10.000 €. PRÉSIDENT : EA INVEST, Route de Gray - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT (451 260 350 R.C.S. DIJON). CESSION D'ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés. DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à 1 voix. R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2604854
We
Ma
EURL G & C
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 110 rue d'Auxonne
21000 DIJON
Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21/09/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : EURL G & C.
SIÈGE SOCIAL : 110 rue d'Auxonne - 21000 DIJON.
OBJET SOCIAL : Restauration rapide sur place, à emporter et en livraison.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GÉRANCE : Monsieur Nouredine EL BIYADI, demeurant 2 rue Curtat - 21000 DIJON.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2604872
GROUPE
etc
SARL ETC
5 allées des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT
LE THYSSILIEN
Par acte SSP du 23/09/2026 il a été constitué la société LE THYSSILIEN, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 €. SIÈGE SOCIAL : 10 route de Dijon - 21210 THOISY LA BERCHERE. OBJET : Le débit de boissons, comprenant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter ; La restauration traditionnelle ; L'achat et la revente de pain, viennoiserie et produits de boulangerie ; La vente au détail de journaux, publications de presse et produits assimilés ; La revente de tabac ; Mise en place d'une activité anti gaspillage. DURÉE : 99 ans. GÉRANTS : Monsieur Martial ROUX et Madame Véronique MORTIER, demeurant ensemble 10 route de Dijon - 21210 THOISY LA BERCHERE. Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2604875

MODIFICATION
DE STATUTS

ROUX ET FILS
Réduction capital social
et démission cogérant

ROUX ET FILS SARL au capital de 4 000 € Siège social : 12 Rue des Pingulières 21190 CORPEAU 832 685 184 RCS DIJON : AGE du 18/06/2026 réduction du capital à 1 600 € par rachat-annulation de titres et démission de M. Christian ROUX, cogérant non remplacé. Le 23/07/2026 réalisation définitive de la réduction de capital. Modification corrélatrice des statuts. Mention sera faite au RCS de DIJON. L2603728

ELYPS
16 bd Winston Churchill
21 000 Dijon
Tél. 03 80 43 04 37
SERVICE
RAMONAGE JEAN
FLICK

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
71 b avenue de Langres
21000 DIJON
752 676 221 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 7/08/2026, l'associée unique a décidé :
- De remplacer la dénomination sociale SERVICE RAMONAGE JEAN FLICK par SERVICE RAMONAGE CONTET KILLIAN et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- D'étendre l'objet social aux activités fumisterie et de supprimer les activités de prestations d'achat pour revendre ou de récupération pour revendre de ferraille et métaux et de vente de produits alimentaires, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
- De transférer le siège social 71 b avenue de Langres - 21000 DIJON au 9 bis rue du Vieux Moulin, Arcelot - 21310 ARCEAU à compter du de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : Le président.
L2604318

SARL B.F.G.T

Par AGE du 20/07/2026 de la SARL «B.F.G.T», capital : 40 000 €, siège : 22 rue Denuit 21490 ST JULIEN, 830 525 069 RCS DIJON, et suivant procès-verbal de la gérance du 27/08/2026, le capital social a été réduit d'une somme de 19 000 €, pour être ramené de 40 000 € à 21 000 € par rachat et annulation de 1 900 parts sociales. Modif des articles 6, 7 et 8 des statuts. Publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social : Ancienne mention : «Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €).» Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à VINGT-ET-UN MILLE EUROS (21 000 €).»
L2604358

EURL MANON

Le 18/09/2026, l'associé unique de EURL MANON (SARLU, capital 1 500 €, siège 87B av De Gaulle 21110 GENLIS, immat 487 993 412 RCS DIJON) a transféré le siège au 6 allée G. Brassens 21110 GENLIS et a étendu son objet à «la prise d'intérêts et participations par tous moyens dans toutes sociétés ou entreprises ; la gestion administration acquisition de toutes valeurs mobilières droits sociaux portefeuille d'actions ou autres ; les prestations administratives (comptable informatique ressources humaines), de conseils management développement politique d'entreprise» et a modifié corrélativement les statuts.
Pour avis.
L2604869

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEOTOM

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
6 F rue Paul AUBAN - 21310 BEZE
R.C.S. Dijon 852 133 198

Changement
d'objet social

Par une décision du 11/07/2019,
l'associée unique a décidé de rectifier
l'objet social de la société ainsi :
ANCIEN OBJET SOCIAL :
L'exploitation d'un fonds de commerce
de restaurant, bar, brasserie, vente à
emporter, traiteur.

Et généralement, toutes opérations
financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières,
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet ci-dessus ou à
tous objets similaires ou connexes, de
nature à favoriser son extension ou son
développement.

La participation directe ou indirecte
de la société à toutes activités ou
opérations financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières
en France ou à l'étranger, sous
quelque forme que ce soit, dès
lors que ces activités ou opération
peuvent se rattacher, directement ou
indirectement, à l'objet social ou à
tous objets similaires, connexes ou
complémentaires.

NOUVEL OBJET SOCIAL : La prise
de participation ou d'intérêts directs
ou indirects dans toutes sociétés et
entreprises, constituées ou à constituer,
avec vocation de promouvoir et
d'aider la réalisation de leurs objectifs
économiques par toutes prestations de
services spécifiques,
tous conseils, études, assistance,
et prestations diverses, notamment
en matière de gestion technique,
financière et informatique, la gestion de
portefeuilles de valeurs mobilières ou
autres titres de placement, l'acquisition
et la gestion de tous biens meubles et
immeubles,

Et généralement, toutes opérations
financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières,
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet ci-dessus ou à
tous objets similaires ou connexes, de
nature à favoriser son extension ou son
développement.

La participation directe ou indirecte
de la société à toutes activités ou
opérations financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières
en France ou à l'étranger, sous
quelque forme que ce soit, dès
lors que ces activités ou opération
peuvent se rattacher, directement ou
indirectement, à l'objet social ou à
tous objets similaires, connexes ou
complémentaires.

Et de modifier en conséquence
l'article 2 des statuts.

Il en sera fait mention au R.C.S. de
DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2604775

ROYDESBOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue de l'Ally
21230 ARNAY LE DUC
103 028 387 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération
en date du 1^{er} septembre 2026, la
collectivité des associés a pris acte
de la démission de Monsieur Thibault
DESBOIS de ses fonctions de gérant à
compter du 19 août 2026 et a décidé de
ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2604460

V.A.M.P

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 Euros
Siège social :
5-7 rue Docteur Stein - 21000 DIJON
822 574 489 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date
du 1/07/2026, l'assemblée générale
extraordinaire des associés de la
société par actions simplifiée V.A.M.P a
décidé de transférer le siège social du
5-7 rue Docteur Stein - 21000 DIJON
au 12 rue de Skopje - 21000 DIJON à
compter 1/07/2026 et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2604493

FML Marina Familia

Avis de modifications

FML Marina Familia SCI au capital
de 1 000 € - 4A Allée de la 1^{ère} Division
Française Libre 21000 DIJON - 985
217 272 RCS DIJON : le 28/01/2026,
transfert de siège au 6 Rue Claude
Rossignol 21000 DIJON, nomination
de Mr Timothé BERRY (110 Cours
Docteur Long 69003 LYON) cogérant
en remplacement de M^{me} Marie-Laure
COLOMINA, démissionnaire et
modification des statuts.
L2604666



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

VCJ

SAS au capital de 3.000 Euros
Siège social :
6 rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 893 547 588

Aux termes d'un acte constatant les
décisions unanimes des associés en
date du 11/09/2026, il résulte que :

- Monsieur Vincent GARCIA,
demeurant 3 rue de Chèvre Morte
- 21240 TALANT, a démissionné de ses
fonctions de président à compter du
11/09/2026 ;

- La société JC21, SARL au capital
de 273.900 €, dont le siège social est
situé 4 rue Chardonnet - 21000 DIJON,
immatriculée au R.C.S. de DIJON sous
le numéro 882 636 723, a été nommée
président à compter du 11/09/2026, en
remplacement de Monsieur Vincent
GARCIA ;

- La société JC21 a démissionné
de son mandat de directeur général
à compter du 11/09/2026, ce mandat
n'étant pas pourvu.

ANCIENNE MENTION :
PRÉSIDENT : Monsieur Vincent
GARCIA ; DIRECTEUR GÉNÉRAL : la
société JC21.

NOUVELLE MENTION :
PRÉSIDENT : La société JC21.

Mention sera faite au R.C.S. de
DIJON.

Le président.

L2604700

A&B LOGISTIQUE

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social :
26 rue du Commandant Abrioux
21000 DIJON
106 719 875 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération de
l'AGM en date du 4/09/2026, il résulte
que :

- Monsieur Valentin DEBEY
MULUME, demeurant 17 cours Sully
- 21800 QUETIGNY a été nommé en
qualité de directeur général ;

- Le siège social a été transféré au
24 boulevard Trimolet - 21000 DIJON
à compter de ce jour et l'article 4 des
statuts a été modifié.

L2604764

SCI BAUDION

Société civile immobilière
au capital de 74.800 Euros
Siège social : 18 rue des Acacias
21150 MENETREUX LE PITOIS
534 062 104 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération
extraordinaire en date du 10 septembre
2026, l'associé unique a décidé de
transférer le siège social du 18 rue
des Acacias - 21150 MENETREUX
LE PITOIS au 24 Les Prés Hauts
- 21150 POUILLENAY à compter du
15 septembre 2026, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.

ANCIENNE MENTION : 18 rue des
Acacias - 21150MENETREUX LE
PITOIS.

NOUVELLE MENTION : 24 Les Prés
Hauts - 21150 POUILLENAY.

Modification sera faite au greffe du
Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604768



SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

HOLDING PIANETTI

Société à responsabilité limitée
au capital de 785.000 Euros
Siège social :
Route Départementale 954
21290 RECEY SUR OURCE
R.C.S. Dijon 510 293 525

Par PV du 29/09/2026, il a été décidé
la transformation de la société en
société par actions simplifiée à compter
du même jour. Cette transformation
entraîne la publication des mentions
suivantes :

FORME
ANCIENNE MENTION : Société à
responsabilité limitée.

NOUVELLE MENTION : Société par
actions simplifiée.

SIÈGE
ANCIENNE MENTION : Route
Départementale 954 - 21290 RECEY
SUR OURCE.

NOUVELLE MENTION : 12 rue Haute
- 21400 VILLOTTE SUR OURCE.

ADMINISTRATION
ANCIENNES MENTIONS :
GERANT : Bertrand PIANETTI, né le 8
mars 1967 à DIJON (21), demeurant 17
rue de Langres - 21290 RECEY SUR
OURCE

NOUVELLES MENTIONS :
PRÉSIDENT : Bertrand PIANETTI,
né le 8 mars 1967 à DIJON (21),
demeurant 12 rue Haute - 21400
VILLOTTE SUR OURCE.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES
ADMISSION AUX ASSEMBLES ET
DROIT DE VOTE : Toute action donne
droit dans les bénéfécies et à l'actif
social, à une part nette proportionnelle à
la quotité de capital qu'elle représente.

AGREMENT : Les actions ne peuvent
être cédées à des tiers étrangers à la
Société qu'avec l'agrément préalable
de la collectivité des associés statuant
à la majorité des voix des associés
disposant du droit de vote. Les cessions
d'actions entre associés, au profit des
conjoints, des ascendant et descendant
sont libres.

Mention sera faite au R.C.S. de
DIJON.

Pour avis.

L2604895

AGIS

Société d'Avocats Inter-barreaux
45 rue Vendôme - 69006 Lyon

ARNAUD ENTE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 515.000 Euros
Siège social :
12 rue de Mazeray
21190 MEURSAULT
851 258 293 R.C.S. Dijon

Aux termes des délibération en date
du 16/09/2026, l'AGE des associés, a
décidé la transformation de la société
en société civile d'exploitation agricole,
à compter du même jour, sans création
d'un être moral nouveau et a adopté le
texte des statuts qui régiront désormais
la société. La dénomination sociale
est désormais «SCEA ARNAUD
ENTE» mais son capital social, son
objet social, son siège, sa durée et la
date de clôture de son exercice social
demeurent inchangés. Les co-gérants
sont maintenus dans leurs fonctions.

Pour avis : La gérance.

L2604778

CHLOE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
19B rue Jean-François Maufoux
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 952 192 441

Aux termes d'une décision en date
du 21 septembre 2026, la présidente
de la société par actions simplifiée
CHLOE, usant des pouvoirs conférés
par les statuts, a décidé de transférer le
siège social du 19 B rue Jean-François
Maufoux à BEAUNE (21200) au 15
rue des Forges à DIJON (21000) à
compter du 08 septembre 2026 par
voie rétroactive et de modifier en
conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis : La présidente.

L2604818



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JM2C GESTION
IMMOBILIERE

SAS au capital de 20 000 euros
Siège social : 12 rue de la Vignotte
21120 MARCILLY SUR TILLE
792 038 812 RCS DIJON

Avis de modification

DUA du 18/09/2026, il résulte que :
M. Nicolas MAILLARY, demeurant 12
rue de la Vignotte, 21120 MARCILLY
SUR TILLE a été nommé en qualité
de Président en remplacement de M^{me}
Caroline MAILLARY, démissionnaire.

Pour avis.

L2604816



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCIETE CIVILE
DES JONQUILLES

Société civile
Ancien capital social : 4.002 Euros
Nouveau capital social : 4.051 Euros
Siège social :
Chemin de la Villée
21200 COMBERTAULT
430 053 942 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du
15 septembre 2026, l'associée titulaire
du droit de vote a décidé d'augmenter
le capital social de la société pour le
porter de 4.002 € à 4.051 €.

Mention sera portée au R.C.S. de
DIJON.

L2604844



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

GALILEE

Société civile
Ancien capital social : 4.002 Euros
Nouveau capital social : 4.051 euros
Siège social :
Chemin de la Villée
21200 COMBERTAULT
430 053 819 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du
15 septembre 2026, l'associé titulaire
du droit de vote a décidé d'augmenter
le capital social de la société pour le
porter de 4.002 € à 4.051 €.

Mention sera portée au R.C.S. de
DIJON.

L2604845



PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SELARL DEFOSSÉ
BRAYE

SELARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Claus Sluter
21000 DIJON
850 044 926 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du
21 septembre 2026, l'associée unique
a décidé de transférer le siège social
du 23 Place de la République, 21000
DIJON au 4 rue Claus Sluter 21000
DIJON, à compter rétroactivement du
15 août 2026.

Ancienne mention : 23 Place de la
République, 21000 DIJON
Nouvelle mention : 4 rue Claus Sluter
21000 DIJON

La gérance.

L2604827



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOCIETE CIVILE
DES MAGNOLIAS

Société civile
Ancien capital social : 4.002 Euros
Nouveau capital social : 4.051 Euros
Siège social :
Chemin de la Villée
21200 COMBERTAULT
430 053 736 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du
15 septembre 2026, l'associée titulaire
du droit de vote a décidé d'augmenter
le capital social de la société pour le
porter de 4.002 € à 4.051 €.

Mention sera portée au R.C.S. de
DIJON.

L2604848



Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

DEBEAUX

Société par actions simplifiée
Capital : 285.000,00 Euros
Siège social :
NUITS SAINT GEORGES (21700)
9 avenue de Concoeur
R.C.S. Dijon SIREN 531 948 735

L'AGE du 11/09/2026 de la société
DEBEAUX a décidé de transférer le
siège social du 16 rue du Golf - 21800
QUETIGNY au 9 avenue de Concoeur
- 21700 NUITS SAINT GEORGES.

Modification en conséquence de
l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au R.C.S. de
DIJON.

Pour avis : Le président.

L2604888



COMPTABILITÉ

LAMBIN Véronique
03.80.68.25.55

compta.jdp@legalnet.org

CENTRE
DE CONSEIL
ET D'INFORMATION
FINANCIERE

« C.C.I.F. »

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 151.632,00 Euros
Siège social :
Parc Valmy
52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
R.C.S. Dijon TC 402 195 184

Aux termes d'une décision de
l'associée unique du 30/06/2026,
il résulte que les mandats de LDS
AUDIT SAS, commissaire aux comptes
titulaire, et de Monsieur Didier CUCHE,
commissaire aux comptes suppléant,
sont arrivés à expiration et qu'il n'y a
plus lieu de désigner de commissaires
aux comptes.

Pour avis : Le président.

L2604779



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

GROUPEMENT
FORESTIER
DE LA COMBE
SAINT JEAN

Société civile
Capital social : 464.457,50 Euros
Siège social : 2 Grande Rue
21360 LA BUSSIÈRE SUR OUCHE
R.C.S. Dijon 319 214 748

Suite au décès de Monsieur Julien
MONTCHOVET le 15/02/2026,
Monsieur Benoit MONTCHOVET est
resté seul gérant.

Le dépôt légal sera effectué au
tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2604788

FUSION

EDEN 21

Par acte ssp électronique du
10/07/2026, EURL MANON (SARL
capital de 1 500€, siège 87 b av de
Gaulle 21110 GENLIS, 487 993 412
RCS DIJON) et EDEN 21 (SARL, capital
de 2€, siège 87 b av de Gaulle 21110
GENLIS, 995 332 830 RCS DIJON) ont
établi un projet d'apport partiel d'actif
placé sous le régime juridique des
scissions, EURL MANON apportant
à EDEN 21 sa branche d'activité de
plomberie chauffage fumisterie évaluée
à un actif net de 96 575 €, avec parution
au BODACC. Le 18/09/2026, EDEN 21
a approuvé l'augmentation de capital
de 96 575 € avec l'émission de parts
nouvelles attribuées à EURL MANON,
sans prime d'apport. Anc.Mention : 2 €.
Nouv.Mention : 96 577 €.
L2604852

POURSUITE D'ACTIVITE



16 bd Winston Churchill
21 000 Dijon
Tel. 03 80 43 04 37

H STYLE

H STYLE, SARL au capital de 100 €,
dont le siège est 5-7 rue d'Auxonne
- 21000 DIJON, immat. 515 296 572
R.C.S. DIJON. Aux termes d'une
décision en date du 22 juillet 2026,
l'associé unique, statuant en application
de l'article L. 223-42 du Code de
commerce, a décidé qu'il n'y avait pas
lieu à dissolution de la société.

Pour avis.

L2604769

Côte-d'Or

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE DIJON

Jugement
du 15 septembre 2026

SARL JEREMY PATONNIER, 78 Rue Vannerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 879 964 328. Restauration traditionnelle. Jugement arrétant le plan de redressement, durée du plan 6 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2604794

Monsieur Laurent MAISSE (EI), 105 rue de Marsannay, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 791 239 734. Collecte des déchets non dangereux. Jugement arrétant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2604795

Monsieur Nicolas VENDETTI (EI), 5 route de Lamarche, 21270 Vonges, RCS Greffe de Dijon 833 731 755. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2604810

Monsieur David STEPHAN (EI), 5 rue du Faubourg, 21110 Échigey, RCS Greffe de Dijon 384 470 696. Vente à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2604811

Monsieur Abdelali GAMI (EI), 241 rue de l'Avenir, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 442 672 556. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2604813

LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Jugement
du 15 septembre 2026

Monsieur Bajram HASANI (EI), 14 boulevard Mansart, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 791 447 600. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 22 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604793

SARL T.Y. THAI, 5 Rue Parmentier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 851 562 298. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604804

SARL AUTOPRO+, 12 Rue Edmond Voisenet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 933 612 962. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 03 Février 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604805

SARL LE LABO, 39 Rue D'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 910 493 360. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 09 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604806

SARL RG CARS 21, 3 Rue Champeau, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 991 620 121. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 20 Août 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604807

SARL TOTEM, 21 Chemin des Amandiers, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 905 294 054. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 16 Août 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604808

SARL 303 CONCEPT, 12 Rue des Herbuottes, 21220 Fixin, RCS Greffe de Dijon 988 936 274. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604809

SAS LA ROSA, 3 Rue de Morderot, 21500 Quincerot, RCS Greffe de Dijon 921 706 776. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 02 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604812

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

Jugement
du 15 septembre 2026

Monsieur Shpresim SHEQIRI (EI), 8 avenue de la Concorde, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 520 045 196. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mars 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604791

Monsieur Jordan FEBVAY (EI), 9 B rue de Cromois, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 878 242 908. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mars 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604792

SARL FIBAT, 31 Rue du Beugnon, 21500 Montbard, RCS Greffe de Dijon 899 788 178. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604801

SAS FMI (FMI), 1 Rue de la Poste, 21250 Pagny-le-Château, RCS Greffe de Dijon 830 376 117. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604802

SARL CITEGA, 6B Rue de Domois, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 887 679 728. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2025 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2604803

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement
du 15 septembre 2026

SARL DES ENCAS, 13 Rue du Chêne, 21150 La Roche-Vanneau, RCS Greffe de Dijon 952 718 468. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604796

SAS TRANSPORTUGAIS S.A.S.U, 25 Rue de la Colline, 21110 Tart, RCS Greffe de Dijon 851 143 685. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604797

Monsieur Jean-Noël HAULLARD (EI), 12 route de Troyes, 21400 Montliot et Courcelles, RCS Greffe de Dijon 404 462 129. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604798

SAS AUTO PERFECT 21, 33 C Rue de la Chèvre Morte, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 887 933 828. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604799

SAS TENDANCE CARRELAGE, 7 Rue Jean-Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 910 958 149. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2604800

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SCI STENDAL

Société civile immobilière au capital de 1.524,49 Euros
Siège à
SENS (89100), 15 rue Laurencin
398 130 567 R.C.S. Sens

Par décision unanime de l'associé survivant du 21/09/2026, il a été pris acte de la fin des fonctions de co-gérante de Madame Thérèse LIOTARD, suite à son décès.
Mention au R.C.S. de SENS.
L2604849



ETA DES CEPAGES
Ô BOUCHONS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
26 chemin de Montmain
89800 CHABLIS
989 497 334 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} août 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Raphaël AUBRIT, demeurant 14 rue Robert Schuman - 89800 CHABLIS, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} aout 2026.
Pour avis : La gérance.
L2604859



LDT Patrimoine

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 rue du Champ du Fort
89800 CHABLIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 18 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : LDT Patrimoine.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue du Champ du Fort - 89800 CHABLIS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la prise en location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit et la gestion de tous biens immobiliers, la location meublée touristique de courte durée de biens immobiliers avec ou sans prestations para hôtelières (nettoyage des locaux, fourniture de linge de maison, accueil de la clientèle, petitdéjeuner), les prestations de conciergerie, de nettoyage, de blanchisserie, la location d'appartements ou de maisons meublés ou non meublés au mois ou à l'année, le commerce de produits alimentaires et non alimentaires.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Dylan CAMU et Madame Ludivine DE PINHO, demeurant ensemble 2 rue du Champ du Fort - 89800 CHABLIS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2604830

MODIFICATION

DE STATUTS

NET PRESSING 2

SASU au capital de 5.000 Euros
Siège social :
13 place des Héros - 89100 SENS
878 158 542 R.C.S. de Sens

Le 08/06/2026, l'AGE a décidé de nommer président, M. Jean-noël, brian COULON, 45 bis rue Gallieni - 93270 SEVRAN en remplacement de M. Nasser KASSIDI.
Mention au R.C.S. de SENS.
L2604738

Emergi-Lite
Solutions FR

Société par actions simplifiée au capital de 4.750.000 Euros
Siège social :
206 route de Saint Martin d'Ordon
89330 PIFFONDS
R.C.S. Sens 981 636 020

Aux termes de l'AGM du 3/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social à CERGY, 7 boulevard d'Osny (95800).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du R.C.S. de SENS et nouvelle immatriculation au R.C.S. de PONTOISE.
L2604757

DISSOLUTION
DE SOCIETE

ADVENIRE

Société civile en liquidation au capital de 100 Euros
Siège social :
12 rue de la Marseillaise
89270 VERMENTON
Siège de liquidation :
12 rue de la Marseillaise
89270 VERMENTON
922 629 423 R.C.S. Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 septembre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nicolas BOUNON, demeurant 12 rue de la Marseillaise - 89270 VERMENTON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 rue de la Marseillaise - 89270 VERMENTON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2604774

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



S & F LOISIRS

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
16 rue des Bruleries
89250 MONT ST SULPICE
919 296 442 R.C.S. Auxerre

Par décision du 15 septembre 2026, la société N2PC, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est 16 rue des Brûleries - 89250 MONT ST SULPICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 821 444 882 R.C.S. AUXERRE a, en sa qualité d'associée unique de la société S & F LOISIRS, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société S & F LOISIRS au profit de la société N2PC, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal des activités économiques de AUXERRE, sis 90 rue de Paris, BP 94 - 89010 AUXERRE CEDEX.

Pour avis : Le président.

L2604821

Essai. Deuxième évolution pour la compacte 100% électrique de Volkswagen : design, qualité de présentation intérieure, nouvelles technologies embarquées et autonomie en hausse.

VW ID.3 Neo : une relance bienvenue

« **T**out est nouveau dans l’ID.3 Neo » proclame fièrement le constructeur. Tellement nouveau qu’il a jugé nécessaire de lui accoler un nom explicite... Les liftings aux deux-tiers de leur carrière sont le destin commun de toutes les voitures. Une deuxième opération de rajeunissement comme celle dont bénéficie l’ID.3 est plus rare. Qu’elle se matérialise par une nouvelle appellation, encore davantage. Evidemment, le constructeur n’a pas fait évoluer en profondeur sa compacte 100% électrique pour la seule beauté du geste mais plus prosaïquement pour tenter de relancer une carrière en-deçà de ses espérances, même si elle se situe dans le top 5 européen de sa catégorie. Au programme : un style plus en phase avec les modèles de la marque les plus récents, une amélioration de la présentation intérieure, jugée inférieure aux standards habituels de VW, l’adoption des dernières évolutions en matière de technologies embarquées et une batterie plus puissante, améliorant l’autonomie et réduisant le temps de recharge.

Esthétiquement, l’ID.3 Neo adopte le nouveau design de la marque, résumé d’une formule évidente : « pure positive », partagé notamment par l’inédite DI. Polo. Nouveaux blocs optiques à LED affinés, reliés par une bande horizontale en verre pouvant être lumineuse tout comme le logo au centre de la calandre redessinée. Idem pour le bouclier suggérant visuellement la stabilité. La Neo abandonne les montants de pare-brise, le toit et le hayon noir pour se parer d’une teinte uniforme sur l’ensemble de la carrosserie, allégeant sa silhouette.

JUSQU’À 630KM D’AUTONOMIE ÉLECTRIQUE

À bord, la marque affirme avoir pris en considération les attentes de ses clients, notamment en matière d’ergonomie et d’intuitivité des commandes. C’est aussi le cas pour les matériaux uti-

lisés, plus flatteurs visuellement et plus agréables au toucher. Globalement, le constructeur met en avant le « surclassement par rapport à sa catégorie ». Le « digital cockpit » propre à VW progresse en dimensions, en lisibilité et en fonctionnalité tout en intégrant de nouvelles fonctions. On peut même disposer d’un mode d’affichage dit « rétro » reprodui-

sant celui d’une Golf de première génération ! Un clin d’œil sympathique. L’ID.3 Neo marque le retour des boutons de commandes pour régler la climatisation notamment. On ne sait pas si c’est rétro mais c’est plus pratique à manipuler en roulant que de passer par un écran tactile. L’affichage tête haute à réalité augmentée,

une exclusivité dans le segment, est disponible en option alors qu’une clé numérique, actionnable à partir d’un smartphone ou d’une montre connectée, complète la clé à télécommande classique. Autre élément mis en avant : le « pack connect », actualisé gratuitement pendant dix ans, permettant de disposer des dernières évolutions de connectivité.

L’ID.3 reçoit un nouveau type de bloc électrique lui assurant une plus grande autonomie, quelle que soit la puissance de la batterie. La nouvelle gamme s’articule autour de trois puissances de moteur et trois tailles de batterie, disponibles selon les versions : 125 kW (170ch), 140kW (190ch) et 170kW

(231ch) d’un côté, 50 kWh, 58kWh et 79kWh de l’autre. Cette dernière permet une autonomie conventionnelle jusqu’à 630km selon le constructeur.

Les temps de recharge ont également été améliorés. Ils varient en fonction de la capacité de la batterie et de la puissance de recharge admise. Celle de 79kWh accepte jusqu’à 183kW en courant continu, réduisant sensiblement le temps passé à la borne.

En modernisant en profondeur l’ID.3 Neo, Volkswagen lui apporte un nouveau souffle bienvenu sur le marché de la berline électrique où la concurrence est rude. Cela suffira-t-il à la relancer ?

Dominique Marée



Esthétiquement, l’ID.3 Neo justifie sa nouvelle appellation.



Dans un marché électrique en panne, la Citroën E-C3 n’a pas tardé à faire sa place avec 9.500 immatriculations au premier semestre.

Stratégie. Pour faire face à une situation économique imposant des coupes drastiques, le Groupe Volkswagen envisage d’abandonner la marque espagnole avant la fin de la décennie.

Seat : bientôt la fin ?

Après les 100.000 suppressions d’emplois et la fermeture de plusieurs sites de production, confirmées officiellement il y a quelques jours, la menace pèse sur les marques les moins rentables du Groupe Volkswagen. Le nom de Seat apparaît en première ligne des constructeurs sacrifiés sur l’autel du sauvetage industriel. Un hebdomadaire économique allemand évoque la fin programmée de Seat avant 2030 au plus tard.

Dans un communiqué rendu public il y a trois ans, Seat avait annoncé sa transformation en « marque de mobilité » à la fin de la décennie sans qu’on sache trop ce que cela signifiait. L’information n’avait pas provoqué beaucoup de réactions. Sans doute en raison de la multiplicité de déclarations du même type dans le monde de l’automobile, de nombreux constructeurs mettant en scène leur évolution vers la mobilité au sens large...

Si cela se révélait exact, ce serait un véritable séisme à la fois pour le Groupe VW et pour l’industrie automobile espagnole. Pour corroborer cette sombre perspective, les spécialistes mettent en avant la baisse continue des ventes de Seat, tombées sous les 260.000 unités l’an dernier, une chute de 17% en un an, et surtout l’absence de véritables nouveautés ou de renouvellement de gamme. Un mauvais signe.

Cela d’autant plus qu’en parallèle, le Groupe Volkswagen a créé en 2018 et développé la marque Cupra, espagnole elle aussi et assemblée sur le site commun à Seat de Martorell dans la banlieue de Barcelone. Avec un succès certain puisque Cupra a écoulé l’an dernier près de 329.000 voitures. Cupra bénéficie d’une image plus jeune et plus dynamique que son aînée. Un comble quand on sait qu’il y a moins de deux décennies, Seat se prévalait à juste titre d’avoir une clientèle beaucoup plus jeune que ses concurrents.

D.M.

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducœur.org)



Véhicule de l'année. L'utilitaire Renault a été élu « van of the year 2027 » par un jury international de 26 journalistes européens spécialisés. Une nouvelle consécration pour le constructeur.



Trafic E-tech élu fourgon de l'année

Il porte un nom à coucher dehors : Renault Trafic van E-Tech electric ! De quoi être certain d'être face à un fourgon 100% électrique au cas où pourrait subsister un léger doute. Électrique donc ! S'il existe un domaine où la motorisation électrique mérite de s'imposer, c'est celui des utilitaires légers, appelés dans une majorité de situations à accomplir des trajets courts et répétés, le plus souvent en zone urbaine et péri-urbaine. Sans pour autant négliger la possibilité d'effectuer des parcours plus longs sans être pénalisé par une autonomie trop limitée. Coûts d'utilisation

faibles, émissions à l'échappement nulles : leurs atouts sont évidents. Ils répondent par ailleurs au « verdissement » à marche forcée des flottes imposé par l'Etat sous peine de pénalités financières.

Pour Jan Ptacek, le vice-président de Renault Véhicules Utilitaires, le nouveau Trafic E-Tech est davantage qu'une simple nouveauté comme en regorgent les allées du Salon international spécialisé de Hanovre où il a été présenté : « *Il représente une nouvelle référence sur le marché du véhicule utilitaire en Europe en offrant plus de technologies, plus de conversions et plus de services. Il incarne parfaite-*

ment notre stratégie et marque une vraie rupture pour les clients sur le marché des fourgons électriques. » C'est aussi le premier des cinq VUL à batterie que le constructeur lancera sur le marché d'ici 2028. On peut appeler ça une offensive.

Le Trafic E-Tech se distingue d'abord par sa technologie 800V qui fait encore défaut à la plupart des voitures particulières électriques, ce qui lui permet de revendiquer le temps de recharge le plus court des utilitaires légers européens du marché. En vingt minutes sur une borne adaptée, il peut récupérer jusqu'à 280km de marge (jusqu'à 380km en utilisation urbaine).

Cela se combine avec une autonomie évaluée par le constructeur à 470km selon les normes conventionnelles et jusqu'à 690km en conditions urbaines. De ce côté-là, le contrat est rempli.

DES QUALITÉS PRATIQUES SANS COMPROMIS

Technologie encore avec l'architecture logicielle centralisée et flexible (SDV pour Software-Defined Van) reposant sur un système d'exploitation capable de contrôler, d'analyser et de faire évoluer rapidement les fonctions du véhicule grâce à deux supercalculateurs. Principaux avantages : une mise à

jour régulière, une conduite personnalisée, une sécurité renforcée avec la maintenance prédictive et une meilleure valeur résiduelle consécutive à l'évolution continue du véhicule. Autre avantage : la possibilité de bénéficier de nouvelles fonctionnalités tout au long de la vie du véhicule. Le programme connecté « Uptimize », propre à la marque, permet également de réduire jusqu'à 50% le temps d'immobilisation en cas de problème et de faciliter une gestion optimisée des flottes.

Le Trafic E-Tech répond évidemment aux exigences pratiques fondamentales d'un utilitaire : jusqu'à 5,8m3 de volume utile, 1,3 tonnes de charge utile avec la capacité d'embarquer trois euro-palettes, une hauteur de chargement de seulement 53cm et deux tonnes de capacité de remorquage. Autres points forts : un rayon de braquage de seulement 10,30m équivalent à celui d'une Clio, une hauteur limitée à 1,89m permettant l'accès aux parkings souterrains et un confort de conduite comparable à celui d'une voiture particulière.

Pour achever de convaincre, Renault met en avant un coût total de possession jusqu'à 10% inférieur à une version thermique comparable. L'argument ne laissera pas insensibles les gestionnaires de flotte. Le tout assorti d'une empreinte carbone inférieure de 45% équivalente à 30 tonnes de CO2 non émises sur l'ensemble d'un cycle de vie de 200.000km. Ultime précision : le Trafic E-Tech est assemblé en France à Sandouville sur le site historique de Renault avec une commercialisation de la version fourgon en fin d'année.

Ventes. Moteur tribride : une exclusivité Dacia.

Moteur tribride : une exclusivité Dacia

Tribride ? Le mot est inconnu. Il vient d'être créé par Dacia pour qualifier la technologie inédite de son nouveau moteur. Tri comme trois. Bride comme hybride. Simple !

Ce bloc associe trois sources d'énergie : électricité, essence et GPL. Personne ne l'avait jamais fait jusqu'à présent. D'un côté, un moteur thermique classique fonctionnant à la fois au sans plomb et au GPL, de l'autre une hybridation légère, constituée d'une batterie 48V auto-rechargeable pour une puissance globale de 150ch.

Les avantages sont multiples. À commencer par une consommation de carburant réduite, en particulier dans la circulation urbaine. Dacia met en avant un roulage en mode exclusivement électrique pendant 60% du temps. Avec à la clé des émissions de CO2 réduites.

Deuxième point fort, devenu majeur à l'heure où les prix à la pompe atteignent des sommets vertigineux : une économie à l'usage significative, le tarif du GPL restant sagement sous le seuil d'un euro le litre quand celui de l'essence dépasse allégrement les deux euros. Certes, la consommation en mode GPL est plus élevée de 25 à 30% mais il reste de la marge...

Troisième élément positif : une autonomie exceptionnelle. Le constructeur annonce jusqu'à 1500km avant de devoir passer par la station-service grâce aux deux réservoirs de 50 l chacun.

Pour le moment seuls deux modèles de la gamme Dacia ont droit à ce bloc tribride bienvenu : le Duster et le Bigster. Cela permet en outre de



pouvoir opter pour une transmission deux ou quatre roues motrices. La totale ! Sans jeux de mots...

D.M.

Dominique Marée

Claude Signolet. Ancien instituteur et directeur d'école, pionnier du tennis de table, correspondant de presse... il est une figure incontournable de Varzy. Le temps semble n'avoir aucune prise sur cet inlassable nonagénaire dont la vitalité se conjugue au quotidien entre activités cérébrales et sportives.

95 ans... bon pied, bon œil



Cultiver le corps et l'esprit, voilà ce qui anime chaque jour Claude Signolet. S'il tique un peu lorsqu'on lui parle de son âge, « *ce n'est qu'un chiffre... mais ça donne un peu le vertige* », l'ancien instituteur et directeur d'école ne se fait pas prier pour évoquer quelques souvenirs et - surtout - parler de l'avenir. Le jeune homme de 95 ans ne compte plus depuis belle lurette le temps donné aux multiples activités qui rythment sa vie. Une vie entamée en janvier 1931 à Aubervilliers où le paternel est mécanicien. Mais le berceau des Signolet est à Varzy, dans la Nièvre. Depuis 1626 ! En toute logique, la famille s'y replie quand éclate la Seconde Guerre mondiale. « *Mes parents tenaient le restaurant de l'Agriculture, rue Delangle. C'est là que j'ai chopé le virus du ping-pong, qu'on n'appelait pas encore tennis de table. Il y avait des clients qui pratiquaient ce sport, sourit-il. J'ai donné mes premiers coups de raquette sur le billard du café tenu par Rex Barrat (photographe et peintre reconnu) dans notre rue.* »

Lycéen à Clamecy, le jeune Claude prolonge sa perfectionnement avec la petite balle blanche dans les bistrot de la cité de Romain Rolland. Le bachelier est alors nommé prof de français au lycée professionnel de... Varzy. « *J'ai ensuite opté pour la voie des remplacements dans les écoles.* » Il y aura La Machine, Villiers-le-Sec et puis Courcelles dont sa fertile mémoire d'instituteur conserve une trace inaltérable. « *Je faisais les cinq kilomètres qui séparent Varzy de Courcelles à vélo, rien d'extraordinaire, mais en février 1956, j'ai vraiment galéré. Il a gelé jusqu'à -20°C pendant trois semaines. Vingt-neuf jours exactement. Aucun élève ne venait en classe. Ma collègue me préparait du café et je bouquinais...* » La suite passe par... Varzy où, rapidement, il devient le directeur de l'école primaire. Il le sera durant trente ans, jusqu'à l'heure de sa retraite en 1989.

UNE RETRAITE TRÈS ACTIVE AUTOUR DU « PING »

Comprenez retraite professionnelle, parce que Claude Signolet



Crédit : JDP.

est tout l'opposé du père pantoufflard. « *Claude est sûrement le recordman de la retraite active* », assure Tania, l'une des licenciées de l'Association Sportive de Varzy (ASV) tennis de table. « *Il s'occupe de tout au club, presque tous les jours. Et tous les jours, il est en reportage pour le Journal du*

« L'âge, ce n'est qu'un chiffre... mais ça donne un peu le vertige ».

Centre... » Le club, Claude Signolet l'a créé en 1960 avec Paul Milot, le facétieux facteur qui avait dégoté une table de ping-pong dans la salle de bal d'un village alentour. Un an plus tard, place aux débuts officiels. « *Pour le premier match contre Saint-Léger-des-Vignes, j'ai dû marquer un seul point, mais peu à peu, des jeunes de Varzy et de la région sont venus grossir les rangs. En 1970, on a atteint le niveau régional. Et, cinquante-six ans plus tard, notre petit club est toujours accroché à ce niveau. Pas mal non pour un village de 1.200 âmes !* »

Le nonagénaire alerte tient, lui, toujours sa place de redoutable défenseur dans l'une des équipes de niveau départemental. S'il a aussi mouillé le maillot quelques saisons aux côtés de ses amis footballeurs, et s'il n'est pas rare de le croiser à vélo, « *désormais à assistance électrique* », s'excuse-t-il, sa vie sportive est essentiellement axée autour du « ping ». Joueur, secrétaire et président, il cumule les fonctions avec le même enthousiasme qu'autrefois. « *Sa grande force, c'est d'être tourné vers l'avenir, analyse Jean-Louis Bridiau, l'un de ses fidèles adjoints au club. Et puis il alterne à merveille l'entretien du corps et celui de l'esprit, ce qui explique sûrement en grande partie sa forme générale au vu de son âge.* »

À 95 ANS, TOUJOURS SUR LE TERRAIN

L'intellect, Claude Signolet l'entretient avec son rôle de correspondant local de presse. « *Je pige pour le Journal du Centre depuis 1968* », précise celui dont l'aîné de ses deux fils, Pascal, donne lui

aussi dans les médias : on lui doit notamment la réalisation d'une partie des *Enfants du Rock*, des documentaires (Ma poubelle est un trésor, Techno Story, Welcome to Portishead)... ou encore la direction du festival « Atmosphères » (cinéma, arts et science autour de l'écologie) à Courbevoie. La fine plume de

1931

En janvier, naissance à Aubervilliers.

1956

Naissance de son fils Pascal Hiver 56 : 29 jours à -20°.

1961

Naissance de son fils Jean-Christophe Début officiels de l'AS Varzy tennis de table.

1970

Accession des pongistes en Régionale 1.

2026

66 années de responsabilités au sein du club, toujours président et joueur.

Claude Signolet s'exprime donc plusieurs fois par semaine dans le journal nivernais. « *Il écrit même de mieux en mieux, avec toujours cette petite touche d'humour* », note avec une certaine admiration Georges Marchand, l'autre figure emblématique de Varzy, ancien maire, historien et actuel président de l'association des Amis du Vieux Varzy. Entre reportages et activités pongistes, Claude Signolet prend tout de même le temps de quelques balades dans les bois de La Chapelle, autour de ces buttes si caractéristiques du Haut Nivernais ou sur les hauteurs de La Bordafox, hameau perché qui surplombe ce joli village aux toits pentus. Un petit moment contemplatif dans l'agenda bien rempli d'un bel exemple de longévité. Le corps sain dans l'esprit sain n'a pas de limite...

Jean-Michel Marchand

* En septembre 2026, l'AS Varzy tennis de table compte 80 licenciés.e.s pour six équipes dont la première évolue au niveau régional.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

